

« QUEL AVENIR POUR LA DÉFENSE FRANÇAISE ? »

Sommaire

Accueil

par Marie-Françoise Bechtel ,
Présidente de la Fondation Res Publica 7

Introduction

par Jean-Pierre Chevènement,
Fondateur et président d'honneur de la Fondation Res Publica, ancien ministre
de la Défense..... 7

« La Loi de programmation militaire 2024-2030 : enjeux et perspectives »

par Élie Tenenbaum,
Directeur du Centre des Études de Sécurité de l'Institut français des relations
internationales (Ifri)..... 16

« Le nouveau contexte stratégique et l'évolution de la conflictualité »

par Pascal Ianni,
Officier général "prospective et stratégie militaire" de l'état-major des
armées..... 26

« Industrie et Loi de programmation militaire »

par Laurent Collet-Billon,
Ancien délégué général pour l'armement (2008-2017)..... 34

Débat

avec la participation de Cédric Perrin,
Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des
Forces armées du Sénat..... 42

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Monsieur le Président fondateur,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

L'échange que j'ouvre ce soir, dans la ligne de la réflexion de la Fondation Res Publica, se veut plutôt un colloque de mise au point sur la route où nous nous trouvons aujourd'hui, route particulièrement ardue même si le chemin que l'Union européenne a cru pouvoir tracer après la chute du mur de Berlin n'a jamais été semé de fleurs.

Les budgets de la défense ont considérablement diminué, en dents de scie, depuis près de trente ans, non sans rencontrer un certain nombre d'aléas. La tendance était à la baisse jusqu'au moment où la guerre d'Ukraine a éveillé les consciences à l'existence d'un monde difficile, plein d'aspérités et dans lequel les incertitudes quant à l'avenir sont absolument considérables.

Je n'en dirai pas davantage.

Je vais passer la parole à Jean-Pierre Chevènement, notre président fondateur qui nous fait l'honneur et le plaisir d'être le premier à s'exprimer dans cette table ronde.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Introduction

Merci Madame la présidente,
Mon général,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Merci d'abord aux intervenants qui m'ont fait l'honneur de répondre à la demande que j'avais formulée.

M. Collet-billon, ancien délégué général pour l'armement que vous connaissez au moins de réputation. Le général Ianni, officier général d'état-major, et M. Élie Tenenbaum, directeur du Centre des Études de Sécurité de l'Institut français des relations internationales (Ifri) qui a une vaste expérience et une vaste réflexion sur les questions de défense et qui va cadrer le sujet mieux que je ne saurais le faire moi-même. En effet, je ne suis plus ministre de la Défense depuis plus de trente ans. Mais je suis toujours avec intérêt ce qui se passe dans cette grande maison.

La Fondation Res Publica a toujours exercé une fonction de veille sur les questions de la défense eu égard à leur importance.

En termes de crédits, nous allons parler d'une loi de programmation qui tourne autour de 400 milliards d'euros de ressources budgétaires. La défense étant « nationale » elle touche à peu près tous les sujets : la sécurité, l'indépendance, donc la politique étrangère, l'économie, à travers la base industrielle et technologique de la défense mais aussi à travers les grands équilibres économiques. Le moral des troupes traduit le sens que la France donne à son histoire. Les questions de défense ont quelque chose à voir avec la solidité, la compacité de ce qu'est notre collectivité nationale.

Il n'était donc guère envisageable que nous laissions passer l'occasion de la LPM (Loi de programmation militaire) sans donner la parole à des intervenants très qualifiés car nous pensons qu'il n'est pas bon que ces questions de défense soient à l'écart de la sphère publique. Il faut que l'opinion se les approprie et que l'on sache de quoi il est question.

Je vais commencer par une vision comparatiste. Ensuite je rentrerai dans le vif du sujet et je traiterai les questions de doctrine de défense qui m'intéressent particulièrement eu égard au parcours qui a été le mien.

D'abord une vision comparatiste.

400 milliards sur sept ans ce n'est pas rien. Si on fait le compte de toutes les ressources, c'est 118 milliards de plus que pour la précédente loi de programmation militaire. Et si on veut prendre une comparaison significative, l'Allemagne a décidé d'investir 100 milliards d'euros en supplément sur les questions de défense. Je rappelle que le budget de défense de l'Allemagne (51 milliards) est un peu supérieur au nôtre (43,9 milliards). Je ne parle que de la quantité, ce qu'on en fait c'est autre chose.

Il y a donc un écart entre la France et l'Allemagne et l'Allemagne va rajouter 100 milliards sur cinq ans tandis que nous programmons 100 milliards sur sept ans. Selon quel calendrier ? Selon quelle répartition ? c'est une chose que nous allons voir.

Il me semble que ces 400 milliards donnent l'impression que nous disposons de marges importantes. C'est une illusion dont il faut se garder. En effet beaucoup de programmes très lourds sont déjà engagés. Tout ce qui concerne par exemple la dissuasion, sa mutation, le nouveau SNLE, le nouveau missile M51, le porte-avions nucléaire qui remplacera le Charles de Gaulle, sans parler des fréquences ni du programme Scorpion pour l'armée de Terre, d'autres sujets encore. Les cent milliards de plus ont quelque chose d'un peu optique. D'autant plus que l'inflation ronge le pouvoir d'achat. L'inflation a évidemment été prise en compte dans la projection des calculs.

Des carences sont apparues avec évidence, notamment à l'occasion de la guerre en Ukraine. Si ce colloque n'a pas pour objet de traiter la guerre en Ukraine, mais la Loi de programmation militaire mais on n'évitera pas évidemment les allers et retours. Disons que nous avons fait apparaître un certain nombre de faiblesses dans le domaine des drones, dans le domaine des munitions, dans d'autres domaines dont parleront non seulement les intervenants mais également ceux qui voudront s'exprimer dans le débat. Je sais que des parlementaires sont présents, notamment M. Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, auteur, avec Jean-Marc Todeschini, d'un rapport d'information intitulé *Ukraine : un an de guerre. Quels enseignements pour la France ?*.

Pour avoir une idée de ce que représente le budget français de la défense et la loi de programmation militaire il faut avoir à l'esprit que les États-Unis mettent plus de 800 milliards de dollars chaque année dans leur défense et que la Chine a accru son effort de défense qui dépasse aujourd'hui les 200 milliards. Aux 51 milliards de budget annuel de l'Allemagne le chancelier Scholz a jeté 100 milliards sur la table creusant l'écart avec la France d'une dizaine de milliards. Cela donne une idée des proportions et cela pose une question importante : Comment allons-nous nous répartir le travail en Europe ? Dans son discours de Prague, le chancelier Scholz a déclaré que l'armée allemande serait la première armée conventionnelle sur le continent européen. Et il revendique pour elle le commandement d'une force de réaction rapide à l'horizon 2025.

Comment est-ce que tout ceci s'articule à notre propre effort ? C'est une question que nous n'éviterons évidemment pas.

Donc voilà pour tracer quelques ordres de grandeur dans une vision comparatiste des efforts de défense des principales puissances.

Maintenant un rappel de nos choix fondamentaux.

Je rappelle que la dissuasion est au cœur de notre défense et de notre doctrine de défense. Calibrée à la stricte suffisance, elle comporte deux composantes : la composante sous-marine et la composante aérienne, sans parler naturellement de la composante aéronavale, le porte-avions Charles de Gaulle et ses Rafales « Marine ». Au total c'est un peu moins de 300 têtes nucléaires nombre que nous jugeons tout à fait suffisant étant donné ce que sont les armes nucléaires.

La dissuasion joue un rôle majeur dans notre politique de défense mais elle n'éclipse pas les autres volets de notre défense, ne serait-ce que parce que les armes nucléaires, qui ne sont pas des armes de non-emploi, ne peuvent être utilisées qu'en dernier recours.

Le Président de la République a déclaré que la France reste une alliée fiable au sein de l'OTAN. Nous avons d'autres accords, d'autres alliances, mais l'alliance principale est l'OTAN dans le cadre de laquelle la France doit occuper un créneau conventionnel significatif. D'abord parce que c'est sa crédibilité qui est en jeu en Europe. Le premier choc est toujours au niveau conventionnel. Il faudra donc réfléchir à ce qu'est ce barreau conventionnel, à la manière de le muscler. J'ai déjà évoqué les drones parce que c'est un domaine dans lequel notre insuffisance est apparue à l'occasion de la guerre d'Ukraine mais d'autres insuffisances existent que je vous laisserai le soin de recenser, par exemple en matière de lutte anti-aérienne ou tout simplement de munitions parce que nos stocks ne sont pas suffisants.

Ce deuxième point étant rappelé de manière cursive peut-être y reviendrai-je.

Je vais aborder maintenant le problème essentiel qui est celui de l'articulation des deux échelons : l'échelon nucléaire et l'échelon conventionnel. L'articulation entre les armes conventionnelles et les armes nucléaires c'est aussi la question de l'Alliance ou des alliances : Lesquelles ? Comment ? À quel moment ? Il ne faudrait pas que la loi de programmation militaire ait pour effet paradoxal de sembler remettre en cause notre doctrine de défense qui a imposé la dissuasion comme un élément tout à fait central. J'ai lu dans le rapport de M. Perrin qu'elle ne devait pas être une nouvelle ligne Maginot. C'est évident en raison des

souvenirs que la ligne Maginot emporte avec elle. Si elle n'est pas une ligne Maginot elle est toutefois ce qui fait de la France un « pays différent » – je cite encore le Président de la République – parce qu'il est évident que toute notre défense s'ordonne autrement à partir du moment où nous disposons non seulement de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins mais de quelques dizaines d'avions Rafale (Nous avons des Mirages 2000 mais nous allons vers le tout Rafale) porteurs de l'ASMP améliorée, avec tête nucléaire, d'une portée non négligeable, compte tenu également des possibilités offertes par le ravitaillement en vol.

Dois-je rappeler que nous avons connu une situation un peu analogue à celle que nous connaissons aujourd'hui au temps de la guerre froide qui a pris fin en 1989-1990. À cette époque-là nous disposions déjà d'armes nucléaires beaucoup moins sophistiquées qu'aujourd'hui : le Mirage 4, le premier SNLE (1971) et par ailleurs la 1^{ère} Armée positionnée en face du saillant de Thuringe.

Beaucoup de gens opposent la dissuasion à l'Alliance, il n'en était rien puisque dès 1966 ont été passés des accords Ailleret-Lemnitzer qui prévoyaient les conditions dans lesquelles la 1^{ère} Armée pourrait être engagée. Ces accords Ailleret-Lemnitzer ne pouvaient pas ne pas évoquer également les armes nucléaires de bataille puisque à l'époque nous étions dotés de missiles Pluton à chenilles – donc pas très rapides – à 80 kilomètres de portée qui étaient forcément des armes de bataille, même si on ne voulait pas entendre parler de bataille. M. Giscard d'Estaing a évoqué cette perspective mais je me souviens que François Mitterrand était résolument hostile à ce que l'on parle d'armes nucléaires de bataille. Aux Pluton ont succédé les Hadès qui ont été très vite retirés du service en juin 1991 (je n'étais plus ministre de la Défense). Les Hadès avaient une portée de 400 kilomètres et ils étaient sur roues, c'est-à-dire qu'on pouvait leur faire traverser l'Allemagne très rapidement. C'étaient donc des armes capables de dissuader toute concentration de chars. Mais les Hadès n'ont pas servi. C'était une arme qui suscitait particulièrement l'intérêt de mes prédécesseurs, le ministre André Giraud.

Comme je vous l'ai rappelé, François Mitterrand était hostile au concept d'arme nucléaire tactique. Il préférait l'expression « arme préstratégique » qu'il n'a d'ailleurs prononcée qu'une fois ou deux, notamment sous la forme d'ultime avertissement.

Un ultime avertissement est un tir nucléaire qui se manifeste de manière originale. On pensait qu'une impulsion électromagnétique nucléaire pouvait, par

exemple, exercer le même effet que dans la cyber-guerre, c'est-à-dire empêcher le fonctionnement du système de communication adverse.

Donc, à l'époque de la guerre froide, il y avait quand même une articulation entre le nucléaire et le conventionnel mais cette articulation était peu évoquée. D'ailleurs j'ai le sentiment que dans l'esprit du Président de la République que j'ai approché le plus près, le nucléaire était une arme essentiellement politique. Ce qu'il avait résumé dans une formule qui faisait mouche : « La dissuasion, c'est moi ». Cela voulait tout dire, en particulier que c'était une arme politique, une arme de gesticulation. Mais en même temps elle pouvait servir. Et le Président devait donner le sentiment qu'il était capable de s'en servir le cas échéant.

Permettez-moi, pour étayer un peu ma démonstration, de rappeler que cette articulation prenait sa place dans le cadre d'une doctrine qui était celle de l'OTAN. La doctrine de l'OTAN, depuis le début des années 1960 était celle de la riposte graduée. Le ministre de la Défense, à l'époque McNamara, n'envisageait pas qu'il puisse y avoir un échange nucléaire sur le territoire des deux très grandes puissances dotées, l'URSS et les États-Unis. Ces armes nucléaires, dont certaines étaient de petite ou moyenne puissance, des bombes atomiques portées par avions bombardiers, ne pouvaient servir que sur le territoire de puissances non-dotées, c'est-à-dire, bien sûr, ni les États-Unis, ni l'URSS, ni la France, ni la Grande-Bretagne. C'étaient des armes qui devaient servir ailleurs. Où ? Je ne sais pas. Mais le fait qu'il y avait des systèmes à double clef montrait clairement qu'aucun pays ne se désintéressait complètement de l'usage qui pouvait être fait de ces armes nucléaires quelquefois dites « tactiques » (mais c'est une appellation que je ne reprends pas à mon compte). Si le tabou nucléaire venait à être levé – heureusement il ne l'a pas été jusqu'ici – par la Russie ou par l'OTAN, s'agissant de celles-ci et des États-Unis il me paraît peu probable que leur posture ait sensiblement évolué par rapport à celle qui était la leur pendant les années de la guerre froide. C'est-à-dire que l'idée de la riposte graduée est toujours inscrite dans l'esprit des décideurs. D'où l'intérêt pour la France comme pour la grande Bretagne de disposer d'armes nucléaires en propre de façon à pouvoir exercer la dissuasion au bénéfice du territoire national et pour la défense des intérêts vitaux du pays.

Puisque j'ai évoqué cette période de la guerre froide, par comparaison avec la situation que nous connaissons aujourd'hui, je voudrais mentionner un fait

évident qui n'est pas rappelé souvent, c'est que la Russie n'est pas l'URSS. Elle est à la fois moins et plus.

Elle est moins par sa masse (145 millions d'habitants) et un PIB qui est à peu près celui de l'Italie. Cela ne veut pas dire grand-chose mais disons que la Russie c'est deux fois moins que l'URSS par la masse. S'agissant des effectifs – peut-être 800 000 hommes – c'est davantage encore l'armée russe. L'armée soviétique était évidemment quelque chose de beaucoup plus important.

La Russie c'est aussi plus que l'URSS. L'URSS possédait une dizaine de milliers de têtes nucléaires mais la Russie en possède encore des milliers. Un millier de têtes dites stratégiques et sans doute 4000 à 5000 têtes dites tactiques – ou de bataille – portées par des missiles hypersoniques.

C'est un peu la différence entre l'URSS et la Russie. C'est à la fois moins et plus.

J'en reviens maintenant à la loi de programmation militaire. Sept ans à partir de cette année. Les choix de dimensionnement ne sont pas encore faits ou s'ils le sont le secret a été bien gardé... Il paraît quand même évident, malgré ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'il faudra renforcer l'échelon conventionnel de façon à augmenter la capacité d'intervention pour reculer le moment où l'emploi de l'arme nucléaire deviendrait inévitable. Cela va de soi.

Sur la dissuasion il n'y a pas grand-chose à dire de plus que ce que j'ai rappelé tout à l'heure. Nous sommes calibrés au niveau de la stricte suffisance et je ne pense pas que nous puissions descendre très en-dessous de ce qui existe, bien que d'autres pays comme Israël, le Pakistan, etc. soient à une centaine de têtes nucléaires. L'essentiel est la réévaluation de l'échelon conventionnel que la France devrait être capable de projeter en en assurant le commandement. Le chiffre qui a été avancé par le général Burkhard, chef d'état-major des armées est l'équivalent d'un corps d'armée. Environ 20 000 hommes, ai-je lu ailleurs. Dans quel dispositif ? Comment faut-il adapter notre outil militaire pour disposer de ces 20 000 hommes, de ce corps d'armée que nous devrions être capables de commander et qui devrait être capable d'agréger les contingents de certains de nos alliés qui accepteraient de se placer sous commandement français ? Je crois que c'est le cas en Roumanie où un contingent belge et même un contingent néerlandais s'ajoutent aux forces françaises que nous avons décidé d'y positionner. Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous ne sommes frontaliers ni de l'Ukraine ni de la Russie. Nous sommes « en arrière », si je puis dire, d'où la nécessité d'une projection, d'où la nécessité d'une cohérence entre les forces, les

stocks, l'évaluation, la logistique, la réactivité, la possibilité d'agir vite pour répondre aux offensives que nous n'aurions pas vues venir.

20 000 hommes, cela peut paraître modeste. C'est considérable quand il s'agit de les projeter parce qu'il faut mettre beaucoup plus « dans la tirelire ». 20 000 hommes c'est un objectif. Et cet objectif ne doit pas nous conduire, pour remédier à nos carences, à remettre en question le rôle de la dissuasion.

Nos carences, nous en parlerons tout à l'heure. Il faudra aussi répondre à la question de la base industrielle technologiques de défense. Notre BITD (base industrielle et technologique de défense) est-elle capable de répondre à l'influx, à la demande qui va lui être adressée ?

Je ne m'étendrai pas sur les capacités qu'il faut développer, y compris dans des domaines nouveaux, ceux du cyber, en matière d'Intelligence artificielle, de calcul quantique et dans bien d'autres domaines (le renseignement ou la défense sol-air, le niveau d'entraînement des forces ...).

Quels sont les efforts à mener en priorité ? L'erreur, encore une fois, selon moi, serait de vouloir se borner à reproduire une réponse analogue à celle que nous avons apportée à l'invasion de l'Ukraine. Parce qu'aucune guerre ne ressemble à une autre et il faut toujours éviter de préparer la guerre d'avant – là encore je cite le Président de la République – il faut de préférence préparer la guerre d'après si on en a une idée. C'est donc un appel à l'imagination que je lance. Nous devons être capables de répondre à des scénarios différents. Il n'y a pas que la Russie et l'Europe. Il y a des théâtres comme l'Afrique et le Moyen-Orient où nous devons être présents.

Il faudra avoir un échange sur la question de l'Indo-Pacifique où résident aussi nos intérêts vitaux, compte tenu de l'orientation de notre commerce extérieur. Mais le nombre de nos nationaux dans l'Indo-Pacifique n'atteint pas deux millions. Ce n'est pas le cœur de nos intérêts. Néanmoins c'est là que des choses déplaisantes peuvent se produire. Les risques de guerre sont au moins autant dans l'Indo-Pacifique que sur le territoire de l'Europe. Mais ce n'est qu'un point de vue et j'admettrais tout à fait qu'on le conteste. De toute façon il faut être prêt, comme je le disais, à toutes les hypothèses.

J'ai lancé le débat d'une manière forcément un peu cursive, avant de donner la parole à Élie Tenenbaum qui a été pressenti pour être en quelque sorte le pilote du colloque. Ensuite le général Ianni nous donnera le point de vue des armées. Puis nous donnerons la parole pour finir à M. Collet-Billon pour nous parler de l'interaction entre la question de défense et la question industrielle.

Merci.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Merci beaucoup Jean-Pierre Chevènement.

Je vais donc donner la parole à Élie Tenenbaum, non sans avoir relevé que vous avez souligné qu'il n'est pas une question de défense nationale qui ne soit ou ne puisse être liée à l'intérêt national.

Quoi de mieux qu'une loi de programmation militaire pour rendre visibles et liés entre eux l'ensemble des sujets touchant à l'intérêt national ? Les lois de programmation militaire sont anciennes dans notre pays. Pour l'histoire, rappelons que la première fut voulue par le général de Gaulle pour instituer une dissuasion nucléaire, dissuasion qui ne fut votée d'ailleurs qu'avec l'aide du 49-3 à l'Assemblée nationale qui y était largement hostile. Ont suivi les 13 lois de programmation militaire, plus quelques livres blancs qui ont rythmé également la réflexion globale dans ces domaines. Aujourd'hui on parle d'une revue de prospective stratégique qui a été remise au Président de la République dans la perspective de la préparation de cette loi de programmation militaire dont vous allez nous dire, Élie Tenenbaum quels sont, selon vos connaissances et vos informations, les grandes orientations et peut-être les points de focalisation.

La Loi de programmation militaire 2024-2030 : enjeux et perspectives

Merci beaucoup pour cette invitation et cette introduction, Monsieur le ministre, et cet auditoire de qualité.

Il est loin d'être aisé de s'exprimer sur un texte de la loi de programmation militaire dont nous n'avons pour l'heure que les oui-dire, l'enveloppe globale, un discours présidentiel qui fixe un certain nombre de lignes, et évidemment une revue nationale stratégique (RNS) qui indique quelques priorités. Mais le détail de la loi elle-même, et surtout du rapport annexé qui devrait révéler la teneur des arbitrages nécessaires, est toujours difficile mais encore inconnu. Je m'aventure donc ici sur un terrain délicat. J'essaierai en tout cas de tracer quelques enjeux qui me semblent essentiels et à garder en tête dans le cadre de ce débat à venir qui aura lieu évidemment au Parlement et, j'espère, dans l'espace public plus largement intéressé par ces questions de défense qui évidemment nous concernent tous.

Je développerai ma réflexion en trois temps :

Tout d'abord le nouveau cadre stratégique – ou le cadre stratégique mis à jour – en essayant de le construire autour de la revue nationale stratégique que vous venez d'évoquer.

Dans un second temps la réponse française, notamment de l'appareil politico-militaire, autour des fonctions dites stratégiques et ce que l'on pourrait en tirer en matière de besoins, en particulier sur le plan capacitaire, pour répondre aux défis.

Et enfin je conclurai sur un troisième temps que j'ai appelé familièrement « faire rentrer l'édredon dans la valise » car entre les objectifs et les besoins toujours nombreux et les moyens et les nécessaires arbitrages budgétaires il y a loin de la coupe aux lèvres. Je rejoindrai assez largement les nuances qui ont été apportées par Jean-Pierre Chevènement au cours de son exposé liminaire.

I- La revue nationale stratégique était censée présenter le nouveau cadre stratégique et offrir le temps de la réflexion préalable à une loi de programmation militaire, selon une succession assez classique depuis 2008, avec les livres blancs, exercices devenus réguliers, puis les lois de programmation (lesquelles n'ont pas été précédées systématiquement d'un livre blanc). Nous étions rentrés dans cet exercice qui avait ses limites, certes, mais avait le mérite d'ouvrir le temps d'un débat. Nous n'avons pas eu ce débat dans le cadre de la revue nationale stratégique décidée par le Président de la République pour « être conduite dans l'intimité des équipes » et avec un rythme particulièrement rapide de rédaction qui pouvait se justifier par une forme de continuité présidentielle, suite à la réélection du Président. Cette RNS a ses mérites mais ne parvient pas véritablement à trancher sur le plan du débat stratégique les arbitrages qui seront nécessaires dans la LPM. C'est donc finalement sur la LPM que sont reportés les choix qui auraient pu être amorcés ou en tout cas justifiés dans le cadre d'une RNS.

Sur le paysage et l'environnement stratégique je distinguerai deux temps : celui des menaces et celui des alliances et des partenariats.

En ce qui concerne les menaces on note clairement une évolution côté français. En 2016, dans un petit ouvrage intitulé *Qui est l'ennemi ?*¹ Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, désignait clairement l'ennemi : le terrorisme islamique qui avait frappé le territoire national français et aucun autre. Qui est l'ennemi ? Aujourd'hui on ne pourrait sans doute pas répondre à cette question de manière aussi univoque. En tout cas, sur le plan des menaces, l'ennemi est multiple. La RNS établit une forme de hiérarchie assez claire. La Russie est désignée non pas comme un ennemi mais comme une menace durable, crédible, avec une évolution nette dans la formulation. La revue stratégique de 2017 parlait d'une « affirmation de la puissance russe qui appelait en réponse une fermeté qui devait s'accompagner d'un dialogue, notamment sur les sujets d'intérêt commun pour lesquels Moscou demeure un acteur-clé ».

La RNS de 2022 a des termes plus forts. Elle condamne les ambitions révisionnistes et impérialistes assumées par la Russie à travers une logique de rapport de force et « une stratégie de remise en cause russe de la sécurité européenne ». Même si le terme : « La Russie est une menace » n'est pas formulé

¹ Jean-Yves Le Drian, *Qui est l'ennemi ?*, Paris, Éditions du Cerf, 2016.

tel quel dans la RNS cela y ressemble, avec des qualifications à mon sens logiques non seulement après la guerre d'Ukraine (déclenchée dès 2014 et non en 2022), mais aussi après l'échec de la politique de la main tendue tentée par la France, précédée, on l'oublie souvent, par le « *Reset* » par lequel Obama essayait en 2009 de remettre les choses à plat dans la relation avec la Russie. À mon sens, la question russe devrait demeurer pour de longues années un enjeu de sécurité pour la France et pour l'Europe, ne serait-ce que du fait d'une surface de contact agrandie et quasi continue entre ce pays et l'Alliance atlantique, de l'Arctique à la Méditerranée. Sans être forcément un nouveau rideau de fer, cette ligne dessine une nouvelle géopolitique, un nouvel arc de crise en Europe, chaque sous-espace ayant ses propres enjeux, tandis qu'au-delà se structure une forme de confrontation globale avec la Russie. On le voit particulièrement dans le cas français en Afrique et au Moyen-Orient, que ce soit sur le champ de l'influence mais aussi d'acteurs paramilitaires de soutien à des acteurs tiers, etc.

La Chine est également évoquée dans le document. Avec des termes plus nuancés, sans doute, mais on note quand même un durcissement qui, là aussi, suit une réalité. Quand la *Revue stratégique* de 2017 parlait d'une affirmation de l'ambition chinoise, la RNS évoque clairement en 2022 une ambition chinoise de supplanter l'Occident, avec un discours de « l'Ouest contre le reste », et aussi une convergence sino-russe : on parle beaucoup ces derniers temps d'un éventuel soutien chinois à la Russie en termes de livraison d'armement létal. En vérité, le soutien chinois à la Russie est déjà acté, à maints égards, sur le plan économique, sur le plan énergétique, et même dans la chaîne de valeur liée à l'armement. L'hypothèse d'une forme de bloc sino-russe qui suscite beaucoup de débats entre experts n'est pas une hypothèse à écarter. Sur le plan géopolitique les zones de confrontation avec la Chine sont nombreuses.

Enfin des puissances régionales. L'Iran, la Corée du Nord, dans le cadre des problématiques de prolifération nucléaire comme balistique. La Turquie n'est jamais nommée dans la RNS mais elle est aujourd'hui très clairement envisagée dans certains travaux comme une menace dans le champ du spectre des possibles. D'autres pays, dans des champs plus sensibles, sont des menaces. Mais il est difficile d'en parler à titre officiel.

Le terrorisme ne doit pas être oublié, avec une recomposition forte des capacités de projection internationale qui aujourd'hui sont réduites dans le territoire français, même s'il reste une situation de sécurité intérieure réelle et préoccupante à bien des égards. On observe en revanche un progrès de la

mouvance djihadiste localement, en Afrique notamment, et un terrorisme non djihadiste sunnite, que ce soient les groupes soutenus par des États – comme l’Iran – ou des mouvances d’ultra-droite ou d’ultra-gauche qui sont à prendre en compte et relèvent bien des enjeux futurs pour la question terroriste.

Enfin des défis structurels méritent d’être engagés même si leur lien avec la défense doit toujours être pensé, articulé : changement climatique, migrations, pandémies, compétition économique et technologique, tous ces sujets auront d’une manière ou d’une autre un impact sur les problématiques de défense et sans doute, à tout le moins, de sécurité nationale.

Face à ce paysage de menaces, la RNS dresse aussi le panorama des alliances et des partenariats.

L’OTAN semble aujourd’hui revigoré par le contexte de la guerre en Ukraine. La France, de manière intéressante, fixe comme objectif, dans la RNS, d’« être un allié exemplaire dans l’Alliance », sous-entendant que ce n’était pas forcément une réalité jusqu’à présent. Comment mettre en œuvre cet objectif ? Comme Jean-Pierre Chevènement l’a évoqué, la problématique de l’influence au sein de l’Alliance est évidemment un enjeu de l’articulation avec les plans qui existent, y compris les plans d’engagement.

L’ambition de voir l’Union européenne, devenir un acteur stratégique autonome, semble réduite par rapport au texte de 2022. Le terme d’autonomie stratégique n’est pas abandonné mais moins mis en avant que par le passé, y compris au profit de termes comme « souveraineté européenne » qui recouvre un sens plus large, notamment sur le plan économique et technologique, et peut-être plus accepté par nos partenaires européens.

Aujourd’hui, ce balancier entre l’Union européenne et l’OTAN qui existe dans l’esprit de la France d’une manière différente que dans l’esprit de nos partenaires et alliés est à mon avis à prendre en compte.

Enfin, les partenariats stratégiques globaux. Il faut signaler, au cours de ces dernières années, l’usage abusif du terme « partenariat stratégique », au point d’en diluer parfois le sens. On oublie qu’en 2004, lors d’un déplacement présidentiel, le président Chirac avait annoncé un partenariat stratégique avec la Chine : la lecture de ce texte peut sembler aujourd’hui déconnecté des réalités contemporaines et exagérément optimistes sur la nature de la relation. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la recomposition permanente des partenariats

d'opportunité – des accords d'Abraham² à, récemment, un rapprochement entre l'Arabie saoudite et l'Iran sous influence chinoise – accentue la difficulté à forger une doctrine française de sécurité et de stratégie sur ces questions. Nous avons quelques partenariats-clés qui émergent, par exemple avec les Émirats arabes unis, un accord de défense extrêmement contraignant, y compris sur les clauses d'assistance qui existent. De même, concernant l'Afrique, on a entendu le discours du Président sur la réduction de la dimension militaire de la relation française à l'Afrique et en même temps une visibilité qui reste compliquée après la fin de l'opération Barkhane.

II- Dans ce contexte partenariat-menace, comment la France entend-elle tirer son épingle du jeu ?

La dissuasion, cela a été dit, demeure le socle de la stratégie de défense française. C'est très clair dans les éléments de langage présidentiels et ministériels. En ces temps d'incertitude le réflexe est de se raccrocher à ses certitudes et à cet héritage nucléaire français qui place la France à un certain rang international et garantit *a minima* la protection de ses intérêts vitaux. La doctrine historique de stricte suffisance implique de maintenir le niveau technologique pour s'assurer que ce format de stricte suffisance quantitative puisse continuer à menacer n'importe quel adversaire à l'avenir, y compris face à des défenses anti-missiles balistiques, par exemple, qui pourraient proliférer, d'où les travaux sur l'hypersonique, et en termes de couverture géographique, d'où les enjeux de la modernisation du M51.

Face à cela, concernant la dissuasion, il y a quand même quelques éléments à garder en tête :

Le contexte proliférant, horizontal, avec la problématique nord-coréenne et surtout iranienne qui pourraient changer le paysage des acteurs.

La prolifération verticale, avec l'évolution de l'arsenal nucléaire chinois, notamment, en augmentation considérable, qui pourrait changer un peu la donne, y compris du calibrage nécessaire du format de la dissuasion.

² Le 15 septembre 2020, à la Maison Blanche, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu signe d'une part un « traité de paix » avec les Émirats arabes unis et d'autre part une « déclaration de paix » avec le Bahreïn, nommée « Accords d'Abraham ». Ces normalisations constituent une rupture géopolitique en brisant le consensus entre les pays arabes pour ne pas engager de relations avec Israël, considéré comme un pays ennemi.

Enfin le Président de la République a répété à plusieurs reprises depuis son discours de 2020 qu'il existait une dimension européenne de la dissuasion nucléaire française dans la définition française souveraine et nationale des intérêts vitaux. Mais on note beaucoup d'interrogations du côté de nos alliés et partenaires européens sur ce que recouvre effectivement cette offre et parfois une incompréhension sur son périmètre, y compris du fait d'éléments de communication approximatifs.

Voici pour la fonction stratégique dissuasion.

Il y a historiquement quatre autres fonctions stratégiques (cinq depuis la dernière revue nationale) au premier rang desquelles la fonction de protection-résilience, avec une dimension à la fois classique et renouvelée, d'abord de la protection des approches : frontières terrestres, et approches aériennes et maritimes. Un défi maritime considérable, dans ce champ, de la protection de la zone économique exclusive (ZEE), avec de plus en plus d'acteurs capables de remettre en cause cette protection de la ZEE française, première ou deuxième au monde en fonction des calculs. Un défi aérien, y compris dans le champ de la défense anti-aérienne et anti-missiles qui pose occasionnellement des problèmes dans l'articulation avec la fonction dissuasion. C'est en tout cas ce qu'illustre le débat avec les Allemands sur leur initiative de bouclier aérien qui s'oppose à notre approche de protection par la dissuasion.

Enfin, il faut prendre en compte les dimensions nouvelles de la protection, dans les champs cyber et spatial, qui impliquent forcément de nouveaux moyens et de nouvelles capacités.

De fait, on observe un élargissement de la notion de protection à la résilience. Celle-ci est la conséquence de trois crises successives : la crise terroriste des années 2015-2017, la pandémie de covid 2019-2020-2021 et la crise ukrainienne avec ses répercussions, notamment sur le champ énergétique. Chacune à leur manière ces crises ont posé la problématique de la résilience de la société française et montré les limites d'une approche qui serait strictement limitée au monde de la défense. La problématique interministérielle interagences peine aujourd'hui à se structurer par les difficultés d'un organe de conduite à cette échelle. Sur une dimension importante dans cette réponse, la réserve et le service national universel, il reste aujourd'hui des points d'interrogation sur la manière dont elle s'articulera avec l'appareil militaire et la loi de programmation.

La fonction stratégique de connaissance, anticipation et désormais compréhension, introduite dans le *Livre blanc* de 2008 et systématiquement renforcée depuis, dans les précédentes lois de programmation. Souvent on limite, à tort, la connaissance-anticipation au renseignement.

En la matière des questions méritent évidemment d'être posées, la place de la direction du renseignement militaire mérite d'être interrogée : ne doit-elle être qu'un organe d'appui aux opérations, à un moment où les opérations militaires elles-mêmes sont en contraction ? Ou doit-elle émerger comme un service de renseignement militaire de temps de paix, et de temps de crise, qui puisse se porter, y compris avec l'analyse, sur des théâtres où les forces françaises ne sont pas nécessairement engagées ? Ce point interroge, en dehors même des outils de collecte du renseignement, avec les champs spatial et cyber qui sont nécessaires.

La dimension non-renseignement de la fonction compréhension me semble intéressante aussi, y compris dans le champ universitaire, dans le champ des études – que nous occupons en partie à l'IFRI avec les travaux de prospective de stratégie – mais aussi dans le monde universitaire, avec la veille scientifique et technologique.

C'est la fonction stratégique intervention qui dimensionne, à la fin des fins, le format des armées. C'est souvent autour des contrats opérationnels que l'on structure un format d'armée. Or aujourd'hui le choix politique n'est plus de s'engager dans de grandes opérations extérieures de stabilisation, de contre-insurrection, de contre-terrorisme, comme l'opération Barkhane. Ce que le Président de la République appelle « le pivot vers la haute intensité » pose la question des contrats opérationnels, comme l'a rappelé Jean-Pierre Chevènement. On est passé d'une hypothèse d'engagement majeur, dans les années 1990 et au début des années 2000, fixée à 50 000 hommes soit un corps d'armée, à 30 000 hommes en 2008 et 15 000 hommes depuis le livre blanc de 2013. L'ambition opérationnelle, les objectifs fixés par la LPM 2019-2025 (140 chars Leclerc, 45 avions de combat, 8 frégates multi-missions), méritent réflexion dans l'hypothèse d'un conflit de haute intensité, si on les compare aux 300 000 hommes qui se font face, peu ou prou, en Ukraine. Pourquoi 15 000 hommes ? La France peut-elle encore espérer compter dans ce format-là ? Évidemment comparaison n'est pas raison et la France n'a pas vocation à lutter seule contre la Russie en Ukraine aujourd'hui. Mais ces ordres de grandeur doivent quand même

nous informer, nous interroger sur le niveau à fixer et le sens à donner à ce « pivot vers la haute intensité ».

Sur le plan qualitatif, mais aussi forcément quantitatif, certaines capacités sont manquantes ou manquent d'épaisseur.

La France a conservé pendant de longues années un modèle « complet » qui faisait qu'on avait un peu de tout mais en petite quantité. Mais concernant certaines capacités les quantités ont été réduites à un niveau tel que l'on peut considérer que la capacité est désormais manquante.

Dans le domaine terrestre l'épaisseur fait crucialement défaut dans tout ce qui relève des éléments organiques de corps d'armée : l'artillerie longue portée, roquettes notamment, 13 lance-roquettes unitaires (LRU) en nominal mais sans doute moitié moins aujourd'hui entre les cessions à l'Ukraine et la disponibilité technique opérationnelle. Nous ne sommes clairement pas crédibles sur ce segment. Les drones tactiques et les munitions rôdeuses rattachées opérationnellement au domaine terrestre manquent. Enfin la défense surface-air d'accompagnement, y compris dans le champ canon est un élément clair.

Dans le domaine aérien, les drones MALE (*Medium Altitude, Long Endurance*) sont un sujet récurrent depuis de trop nombreuses années. La capacité d'action face à des défenses aériennes ennemies (neutralisation de défense aérienne ennemie) sans rentrer dans les détails de guerre électronique offensive, enfin le transport stratégique ... sont des capacités qui font aujourd'hui défaut à notre crédibilité en haute intensité.

Dans le champ naval, la capacité de frappe et de combat de surface est chantier à réinvestir comme le rappelle souvent le chef d'état-major de la Marine. Comparées aux équivalents de certains compétiteurs stratégiques mais aussi de certains partenaires, les frégates françaises sont significativement sous-armées. La marine italienne a annoncé le lancement d'un projet de destroyer avec 96 cellules de lancements verticaux. Nous en sommes bien loin aujourd'hui en France.

Je ne rentrerai pas dans le détail des domaines du spatial et du cyber.

Ce manque d'épaisseur se traduit également sur le plan des munitions avec plus généralement une dynamique qui était celle de la loi d'Augustine (sous-secrétaire d'État pour l'*US Army*) : « Si les méthodes du Pentagone et l'évolution des coûts ne changent pas, le budget du Pentagone autour de 2050 servira à acheter un seul avion tactique. Celui-ci sera confié trois jours par semaine à l'*US Air Force*, trois jours à la *Navy* et le septième au *Marine Corps*. » (Norman R. Augustine, 1978).

Les budgets militaires progressent d'autant moins vite par rapport à l'inflation du matériel militaire qu'il y a une forme de quête de performance face à une loi d'utilité militaire marginale décroissante qui se montre bien sur les munitions. Par exemple, les missiles de moyenne portée dans le champ terrestre ont des performances remarquables mais pour une performance militaire supérieure de 20 % ou 30 % par rapport à la génération précédente, le prix a augmenté d'un facteur 10.

Il y a un moment où il faut se poser des questions sur ces arbitrages.

La fonction prévention et la fonction influence sont mal connues et sans doute mal comprises.

La fonction de prévention, entrée dès 1994, est restée le parent pauvre, souvent confiée aux forces prépositionnées qui elles-mêmes vont sans doute être encore réduites, au moins dans leur dimension africaine, et qui aujourd'hui peinent alors même que ce sont des champs de compétition importante.

La dimension influence, que l'on perçoit à travers l'arme informationnelle, y compris dans le cyberspace, cherche aujourd'hui les capacités sonnantes et réverbérantes à mettre en place.

III- Je conclus sur la problématique de « l'édredon dans la valise ».

Une fois que l'on a fixé la liste considérable de besoins, l'enveloppe de plus de 413 milliards, soit plus de 100 milliards supplémentaires par rapport à la période précédente semble insuffisante à produire des résultats spectaculaires. D'autant plus qu'une inflation de 5 % par an consommerait jusqu'à peut-être 30 % de cette rallonge, ce qui fait que globalement nous n'aurons pas beaucoup plus de capacités réelles à la fin. C'est d'ailleurs une logique qui a été assumée, y compris par le ministre des armées et le CEMA qui font le choix de privilégier « la cohérence sur la masse », ce qui consiste à prolonger la logique de réparation déjà présente dans la loi 2019-2025 en recapitalisant les armées pour éviter des forces creuses plutôt qu'en ajoutant de capacités supplémentaires.

Les 100 milliards vont aller en bonne partie à la préparation opérationnelle, à la maintenance, aux munitions, aux ressources humaines (RH), non pas dans une logique d'augmentation des RH mais plutôt de fidélisation, de meilleure gestion de ces ressources humaines et de capacités pas forcément visibles dans le champ

de l'influence, du cyber ou du spatial. Si on compare le nombre de chars, de bateaux, d'avions fixé par la loi 2019-2025 et l'ambition 2030 telle qu'elle sera actualisée par la prochaine loi de programmation militaire il y a fort à parier qu'il y aura peu de différences en termes de cibles. Il sera compliqué d'expliquer aux Français qu'en mettant 100 milliards de plus sur la table ils n'auront pas plus de chars, pas beaucoup plus de missiles, pas plus de bateaux ni d'avions. En effet, une bonne partie de cette surcharge ira dans la préparation des personnels, dans l'entraînement, dans l'énergie, dans les munitions, le soutien à l'équipement, dans la maintenance – davantage de pièces détachées, de mécaniciens disponibles – et évidemment dans les ressources humaines dès lors l'on cherche à fidéliser grâce une politique de rémunération attractive, y compris dans des champs très compétitifs comme le cyber. Tout cela va coûter plus cher. L'évolution capacitaire ne sera donc sans doute pas aussi impressionnante qu'on pourrait l'espérer au moment même où l'Europe est entrée dans un monde où chaque pays compte les chars, les avions disponibles, les niveaux d'ambition opérationnelle. Tel est le nouveau monde post-guerre en Ukraine par rapport à celui, ancien, où l'on pouvait regarder la croissance du PIB ou des indicateurs un peu plus génériques.

Un travail et de pédagogie et sans doute de réflexion sur ces choix va être nécessaire.

Enfin, la question lancinante des formats d'armées n'aura pas été tranchée. Nous savons que nous arrivons aujourd'hui à la fin du modèle expéditionnaire de forces armées qui pouvait projeter 5 000 hommes pendant des années à des milliers de kilomètres. Nous savons aussi que le Président de la République n'a pas souhaité adopter un tournant continental, avec un format lourd du type de celui que nous avons pendant la guerre froide ou de celui qui semble être embrassé par l'Allemagne ou la Pologne. Les choix qui apparaissent ne semblent pas aller dans la direction d'un corps d'armée centre-Europe. D'où le choix difficile de la polyvalence. Nous voulons malgré tout conserver un modèle « complet », même si le terme lui-même n'est plus aussi présent que par le passé, avec l'écueil de la force échantillonnaire que l'on a bien évoquée et dont je ne suis pas certain que la loi de programmation qui se prépare nous permette de sortir.

Mais il ne s'agit pas de jeter la pierre, les choix sont difficiles.

Merci pour votre attention.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Vous avez mis l'accent sur le caractère extrêmement vaste – et peut-être pas toujours très priorisé dans la revue nationale stratégique – des besoins. Il y a beaucoup de pistes, beaucoup de problèmes, peut-être pas encore beaucoup de priorisation.

Vous avez parlé de la résilience du modèle « complet » français. Nous faisons tout mais de tout un peu. Ne risquons-nous pas, même en mettant 100 milliards sur la table, de saupoudrer ? C'est un peu ce que j'ai ressenti, à un stade où l'ensemble des arbitrages sur la loi de programmation militaire ne sont pas encore rendus. Des priorités plus claires pourront peut-être s'afficher dans le futur.

Nous allons maintenant donner la parole au général Ianni pour lui demander comment il voit l'ensemble des défis qui se posent à la France dans le domaine de la défense nationale.

PASCAL IANNI

Le nouveau contexte stratégique et l'évolution de la conflictualité

Merci beaucoup,
Monsieur le ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Exercice difficile après le tableau réjouissant brossé par Élie Tenenbaum...

Je commencerai par essayer de vous expliquer la façon dont nous voyons l'évolution de la conflictualité. De quoi parle-t-on ? C'est toujours la première question à laquelle il faut répondre pour en déduire des orientations et des pistes d'adaptation. Je terminerai par ces pistes d'adaptation.

Il n'est pas dans mon rôle de rentrer dans un détail de chiffres ou de capacités. C'est au Gouvernement de faire ces annonces. Je pense qu'il faut tenter de penser ces problèmes dans la profondeur. Ce n'est pas plus facile mais cela évite de

tomber tout de suite dans la logique des chiffres qui peut parfois être un peu trompeuse.

À quelle conflictualité devons-nous nous préparer aujourd'hui et dans le futur ?

Comme cela a été dit par Monsieur le ministre dans son propos introductif il n'est pas question de préparer la guerre d'aujourd'hui, même si elle est bien compliquée, mais de se demander dans quel type de conflictualité nous risquons de nous retrouver dans cinq, dix, quinze, vingt ans, voire trente ans, alors que nous vivons une période d'accélération de l'histoire. C'est un exercice auquel on se soumet volontairement.

L'une de mes fonctions à l'état-major des armées est de m'occuper de tout ce qui relève de la prospective et de l'anticipation stratégiques. C'est un vrai axe d'effort pour le général Burkhard pour qui « il faut gagner la guerre avant la guerre », tout en étant prêt à s'engager dans un affrontement de haute intensité. Et pour gagner la guerre avant la guerre il faut essayer d'anticiper, de détecter les signaux faibles dans tous les domaines pour pouvoir traiter les crises avant qu'elles ne se transforment en guerre de haute intensité.

Pour définir la nouvelle conflictualité, le premier point qui me semble important, c'est que la guerre n'est plus taboue. Au cours des vingt ou trente dernières années nous avons oublié ce qu'était la guerre. Nous étions engagés dans des guerres ou des conflits choisis. C'est-à-dire que nous décidions – ou pas – d'aller en Afghanistan, au Sahel, en Afrique ou ailleurs dans le monde. Ce temps est révolu. Aujourd'hui la guerre nous est imposée ou risque de nous être imposée. L'Ukraine n'a pas choisi la guerre, la guerre lui a été imposée par la Russie. Un jour notre pays sera peut-être obligé d'aller en guerre. C'est donc la fin des guerres choisies et le retour des guerres imposées. Nous devons donc être prêts à répondre à toutes sortes de scénarios sur très court préavis en étant capables de produire des effets militaires très rapidement.

Deuxième point, le combat est partout. Les limites que nous avons pu connaître au cours des dernières décennies n'existent plus. Nous assistons à un vrai changement d'échelle, cela a été évoqué par Élie Tenenbaum. 300 000 hommes combattent en Ukraine.

On parle aussi de transparence du champ de bataille. Nous avons vu ce qui s'est passé dans le Haut-Karabagh entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et ce qu'ont fait les drones sur l'armée arménienne.

À cette transparence du champ de bataille s'ajoute l'absence de limites. Nous assistons à une forme d'extension de la conflictualité à tous les milieux, avec des répercussions à l'échelle mondiale comme en témoignent ce qui se passe dans le monde de l'énergie, dans le secteur de l'alimentation et les tensions sur l'accès aux matières premières. Il n'y a plus de sanctuaire. Le territoire national lui-même, potentiellement, peut ne plus être un sanctuaire.

L'extension de la conflictualité, c'est aussi le cyber, le champ des perceptions, et en particulier le champ informationnel. Élie Tenenbaum évoquait la Russie et la Chine. Aujourd'hui, dans le champ informationnel, nous considérons que nous sommes en guerre contre la Russie. Ce n'est pas un compétiteur mais un adversaire qui vise uniquement à nous faire perdre dans le champ des perceptions. Donc une extension de la conflictualité, un changement d'échelle.

Troisième point, il n'y a plus de règles temporelles. L'accélération des crises est évidente. Tout comme l'accélération des processus de décision. Rien n'est acquis durablement. La notion de supériorité ou de suprématie aérienne telle que nous avons pu la connaître durant plusieurs décennies n'existe plus. Quand nous intervenions en Afrique, nous avions une vraie supériorité, une vraie suprématie dans beaucoup de milieux. C'est terminé.

Ce qui se passe en Ukraine préfigure ce qui risque de se passer dans les dix ou vingt ans qui viennent en termes de conflictualité. Cela rejoint ce que j'évoquais sur la transparence du champ de bataille.

Les ruptures et les disséminations technologiques sont un autre facteur extrêmement important, avec une banalisation du fait technologique, une militarisation des usages. Il suffit de voir ce que font les Ukrainiens avec des drones civils qui coûtent quelques centaines de dollars. Aujourd'hui ils sont capables de tenir tête à l'armée russe, qui n'est quand même pas une armée de deuxième zone, qui a des capacités assez significatives. Cette banalisation, cette dissémination technologique doivent être prises en compte.

Sur ce point, je voudrais évoquer l'hypervélocité dont on a parlé au début du colloque. La Russie dispose aujourd'hui de matériels hypervéloces. On ne sait pas exactement quelles sont leurs capacités ni quelle est la fiabilité de ces matériels.

Mais il est certain qu'ils permettent à la Russie de faire peser une forme d'incertitude stratégique en se prétendant capable de passer outre tous les boucliers anti-missiles qui peuvent exister. On peut penser que ces capacités sont échantillonnaires mais le simple fait de les posséder, de les montrer, de les utiliser de temps en temps en Ukraine fait peser sur nous une réelle incertitude. C'est le dilemme entre l'épée et le bouclier.

Cela rejoint ce que je vous disais sur l'absence de suprématie. Quel type de défense faut-il mettre en place ? (Il y a un débat en Europe aujourd'hui sur les boucliers anti-missiles). Comment faire face à ce type de menace et à cette incertitude en ayant des dispositifs qui soient soutenables dans le temps ? Comme le disait M. Tenenbaum, évoquant la loi d'Augustine, – ne peut pas tout s'offrir tout le temps.

Les conséquences de ce que je viens d'évoquer en quelques mots peuvent se résumer dans un terme qu'il faut désormais intégrer dans toutes nos réflexions stratégiques, c'est l'hybridité.

En effet, en plus de cette absence de règles temporelles et de bande spatiale, de ce retour de la guerre, nous assistons à une forme débridée d'hybridité, c'est-à-dire à une combinaison de modes d'action purement militaires et de modes d'action civils dont il est très difficile de discerner les buts. On reste toujours sous le seuil de conflictualité. Répondre à l'hybridité nécessite une forme de stratégie intégrale qui combine à la fois des capacités purement militaires et des capacités civiles qui exigent une réponse globale de l'appareil de défense entendu comme une défense militaire, une défense économique, une défense civile.

L'une des conséquences de cette évolution de la conflictualité est la capacité à appréhender de nombreux domaines. Et cette extension du domaine de la conflictualité nous pose de vraies difficultés. En effet la clef est de réussir à combiner toutes sortes de capacités qui existent mais aussi d'autres qui sont en voie de maturation. Je pense notamment à l'Intelligence artificielle. Nous avons devant nous le quantique, un phénomène dont on peine à imaginer les limites, et nous devons aujourd'hui réfléchir en fonction de ce dont nous disposons en termes de capacités immédiatement opérationnelles mais aussi de ce qui pourrait être possible dans quelques années.

J'ajouterai un mot sur le cadre stratégique.

J'ai cité la « maxime » du général Burkhard : « Gagner la guerre avant la guerre tout en étant capables de s'engager dans des affrontements de haute intensité si nécessaire ».

Gagner la guerre avant la guerre signifie gagner la bataille dans le champ de la compétition ou de la contestation pour éviter d'aller à l'affrontement. La compétition est aujourd'hui une situation normale. On a parlé de la Russie, on a parlé de la Chine, on pourrait parler de la Turquie ou de l'Iran. Nous sommes dans une situation de compétition exacerbée et permanente dans laquelle nous devons être capables de faire preuve de crédibilité, de montrer notre détermination, notre volonté, pour décourager de potentiels adversaires et les dissuader d'aller jusqu'à l'affrontement.

La compétition s'exerce dans tous les domaines.

J'ai parlé du champ informationnel, extrêmement important car il conditionne les perceptions. En Afrique on voit tout l'intérêt qu'il y a à maîtriser le domaine des perceptions pour pouvoir expliquer ce que nous faisons, pour pouvoir justifier, légitimer nos actions. C'est devenu fondamental.

La compétition s'exprime également dans le domaine de la préparation opérationnelle. Vous avez sans doute entendu parler de l'exercice Orion³ qui marque le retour des grands exercices dans l'armée française (un peu plus de 10 000 hommes déployés). Une deuxième séquence aura lieu aux mois de mai dans l'Est de la France. Cet exercice sert à nous entraîner mais c'est aussi un exercice de signalement stratégique vers nos compétiteurs et vers nos alliés pour consolider notre statut d'allié fiable, crédible et solidaire.

Le deuxième champ, après la compétition, est la contestation. La contestation, c'est la contrainte par le fait accompli. Un pays comme la Turquie, en Méditerranée orientale, manie extrêmement bien le concept de la contestation, notamment pour ce qui concerne l'extraction pétrolière en zone maritime. Répondre à la politique du fait accompli exige de vraies capacités de réactivité et de projection de puissance. Le modèle expéditionnaire qui était le nôtre au cours

³ L'exercice ORION se déroule en 4 phases distinctes et fédère les énergies de toutes les armées, directions et services. Ils relèvent ensemble le défi de planifier et conduire un exercice inédit, répondant aux enjeux des conflits modernes. Plusieurs milliers de militaires français et étrangers seront engagés entre février et mai 2023 sur cet exercice interarmées, international et interministériel majeur.

des dernières décennies ne va pas complètement disparaître. Nous devons être capables d'intervenir avant la guerre et avant l'affrontement, c'est-à-dire en situation de contestation. Je pense également à nos Outre-mer qui peuvent être l'objet d'une sorte de chantage, de marchandage, de pression. Nous devons être capables d'intervenir rapidement et de manière significative pour dissuader d'éventuelles tentatives de fait accompli.

Le troisième temps, c'est la guerre, c'est l'affrontement. Là aussi nous devons faire preuve de cohérence. Les armées françaises doivent avoir la capacité de frapper vite et fort, au premier contact, d'infliger des dommages extrêmement significatifs à nos adversaires dans le domaine conventionnel dès le début d'un conflit ou d'un affrontement pour éviter d'aller au-delà. Cela conditionne toutes les réflexions sur l'évolution et l'adaptation du modèle des armées françaises.

Cet affrontement est et sera multimilieux et multichamps (M2MC). Multimilieux, c'est-à-dire qu'il faudra combiner – la notion de combinaison est un point clé en termes de réflexion stratégique et opérative – les effets produits dans les milieux classiques (Terre – Air – Mer) mais également dans les champs immatériels (le cyber, l'espace, le champ informationnel, le champ des perceptions). C'est extrêmement important. Je pense également aux fonds sous-marins qui deviennent des champs de compétition, voire de contestation, avec les enjeux liés par exemple aux câbles sous-marins.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur la dissuasion.

Quelles sont nos réflexions en matière d'adaptation sur le modèle des armées françaises ?

Quatre grands axes d'adaptation :

Le premier c'est adapter notre chaîne de commandement et notre manière de commander. Nous devons réussir à avoir une chaîne de commandement qui soit plastique, qui soit capable de s'adapter et qui soit résiliente. En fait nous devons être capables de gérer la haute intensité mais aussi toutes sortes de crises dans différentes phases et selon différentes combinaisons stratégiques et opératives. Quand je dis combinaisons stratégiques et opératives je pense notamment à notre capacité à nous engager en coalition ou à prendre la tête d'une coalition, cela a été répété par le Président de la République. Nous devons aussi, dans le cadre de

cette chaîne de commandement adaptative, être capables de combiner à la fois une grande verticalité et une grande horizontalité. Une verticalité, c'est-à-dire des capacités de décision au niveau stratégique qui soient déclinées au niveau tactique au plus bas échelon. Et une capacité d'horizontalité, dans cette combinaison, parce que l'horizontalité est une capacité à agréger toutes sortes d'effets dans le même champ de bataille, dans la même portion du champ de bataille.

Le deuxième axe concerne l'adaptation des capacités. Aujourd'hui l'enjeu c'est la donnée. Comment pouvons-nous gérer cette augmentation exponentielle de la donnée, la capter, la récolter, la trier, la comprendre, l'interpréter pour pouvoir ensuite la partager et décider très rapidement ? Ce que je vous disais sur la capacité à frapper fort d'emblée et à infliger un maximum de dommages à l'adversaire pour le décourager passe en particulier par la gestion de la donnée. C'est devenu un enjeu majeur.

Ensuite, il faut être capable de casser le système ennemi en le décourageant, en lui infligeant des destructions dès les premiers contacts et en exploitant les effets par la guerre informationnelle. Ce que font aujourd'hui les Ukrainiens dans le domaine de la guerre informationnelle est remarquable. Ils ont gagné la bataille des perceptions, au moins dans le camp occidental, puisque ce sont eux qui racontent l'histoire de la guerre et imposent leur narratif à la Russie. C'est plus mesuré sur les autres parties du monde mais c'est quand même un bon exemple de ce qui peut se passer en situation de haute intensité. Pour illustrer mon propos, lors de la phase de l'exercice Orion que nous venons de terminer, nous avons testé pour la première fois la structure de la chaîne informationnelle de guerre des armées. Et c'est déjà extrêmement riche d'enseignements.

Je vous ai parlé de commandement, je vous ai parlé de capacités. Le troisième axe, c'est adapter le style de notre action.

Cette adaptation est liée à nos capacités. Je vous ai dit que nous ne pouvions pas avoir la prétention d'avoir une supériorité permanente dans tous les milieux. Nous considérons donc que nous devons être capables d'avoir une forme de niveau résilient, une sorte de bruit de fond tactique et opératif pour pouvoir faire face à des actions adverses inopinées. Nous devons être capables de produire ce qu'on appelle des bulles d'hyper-supériorité, c'est-à-dire, dans un temps et un espace donnés, combiner les effets pour infliger des dommages significatifs à nos adversaires de manière temporaire parce que nous savons que nous n'aurons pas

les capacités de tenir dans la durée un conflit de haute intensité. Les Ukrainiens tiennent parce que toute l'Europe les aide et qu'ils ont les États-Unis derrière. Nous interviendrons en coalition mais nous devons être capables d'avoir un bruit de fond, un niveau résilient et être capables de créer des bulles d'hyper-supériorité au moment choisi, dans un espace choisi, dans un temps donné avec ou sans nos partenaires pour imposer notre décision aux adversaires.

Le dernier point, essentiel, concerne les ressources humaines. Nous devons adapter notre système de formation. Une armée comme l'armée française ce sont ses hommes et ses femmes, c'est un capital humain qu'il faut faire fructifier, qu'il faut former à l'évolution de la conflictualité, aux innovations et à un style de commandement qui fait un peu notre marque, ce qu'on appelle le commandement par l'intention, c'est-à-dire la capacité à prendre des initiatives au plus bas échelon, dans un cadre donné, pour saisir les opportunités. C'est quelque chose d'essentiel qui passe par la formation humaine. C'est le capital humain qui représente la vraie richesse des armées françaises.

Je terminerai sur un mot : le champ des perceptions et le champ informationnel, déjà évoqués par Élie Tenenbaum.

Une sixième fonction stratégique a été créée, c'est la fonction stratégique influence, devenue aujourd'hui un point clé dans tout ce que nous faisons. Dans le cadre de la vie courante, en Afrique, dans l'adaptation de notre dispositif, tout est devenu affaire de perception sous l'effet de l'accélération de l'information et du prisme déformant des réseaux sociaux. En étant un peu caricatural, je dirai que peu importe ce que nous faisons, l'essentiel est la façon dont ce que nous faisons est compris et perçu. Nous pouvons remporter une victoire au niveau tactique, si elle n'est pas comprise, si elle n'est pas vue, c'est comme si nous n'avions pas remporté de victoire. Ce doit être aujourd'hui un vrai sujet de réflexion collective qui dépasse le simple périmètre des armées.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Merci beaucoup, Général, de la précision, de la netteté de vos propos qui nous font entrer dans un monde un peu différent. Ce n'est plus *si vis pacem, para*

bellum, parce que de toute façon il y aura la guerre, mais prépare la guerre sous les formes les plus multiples que tu puisses attendre, toi, citoyen d'une nation donnée, prépare-là en ayant toujours comme visée qu'un certain nombre de tes actions seront de très courte vue, de très court champ, et par là devront être de très grande intensité.

Je vais me tourner vers l'ancien délégué général de l'armement, délégation générale qui a connu une longue vie, qui elle aussi remonte aux années 1962, à peu près au moment où le général de Gaulle a constitué la force de dissuasion. La DGA est quand même, il faut le dire aussi, un des fleurons de notre pays. Certains vont jusqu'à dire que c'est un État dans l'État. C'est une structure qui a la main sur nos équipements militaires et surtout leur exportation et le succès de notre matériel militaire à l'étranger.

LAURENT COLLET-BILLON

Industrie et Loi de programmation militaire

Merci, Madame la présidente.

Je rappellerai quelques chiffres pour retracer le contexte général de notre industrie de défense. Cette industrie, représentée notamment par Dassault Aviation, Airbus, Nexter, Safran, Thalès, Naval Group, a assez largement bénéficié de la dernière loi de programmation actuellement en cours. Ce sont à peu près 20 milliards d'euros par an qui tombent dans les équipements de défense sous différentes formes (acquisitions, entretien du matériel, etc.). Ces 20 milliards d'euros vont principalement dans l'industrie en France, même s'il peut y avoir des achats à l'étranger. Nos exportations d'armement, extrêmement importantes (12 milliards d'euros très récemment), sont absolument indispensables à la soutenabilité du modèle, notre industrie ne pouvant pas vivre sur les seules commandes nationales. Ou alors celles-ci pèseraient un poids absolument colossal sur le budget. L'État, la DGA principalement, surveille également 400 ou 500 entreprises de tailles diverses réputées stratégiques dont les capacités de fabrication ou les capacités technologiques sont extrêmement

précieuses pour la réalisation de nos systèmes d'armes. Ce sont aussi 4500 entreprises qui travaillent pour le ministère des armées. Cela représente 200 000 emplois, pour l'essentiel non délocalisables, plutôt relativement bien payés, qui créent parfois une économie locale extrêmement utile à l'irrigation des territoires. C'est d'ailleurs une économie rentable pour l'État : le retour sur investissement se fait en trois ou quatre ans (les études économiques varient beaucoup sur le sujet selon les entrées que l'on veut bien donner).

Le contexte de la LPM a été retracé par Monsieur le ministre.

Je ne reviendrai pas non plus sur le contexte géostratégique qui a été parfaitement décrit par les intervenants précédents.

Les variations extrêmement importantes qui sont devant nous vont avoir une influence significative sur les systèmes d'armes que nous allons devoir fabriquer, imaginer, projeter. Chers ou pas chers ? C'est un véritable enjeu. La problématique est assez simple. Nous avons besoin de davantage de stocks. Si nous voulons des stocks à volume d'argent constant il faut diminuer les prix. Il n'y a pas de miracle ! Il faudra donc trouver des solutions.

Le contexte est difficile. J'ajoute à tout ce qui a été dit le fait qu'il s'agit d'une loi de programmation en euros courants qui subit donc chaque année l'attrition de l'inflation. L'inflation prise en compte pour la construction de la LPM fixée par Bercy n'est donc pas nécessairement l'inflation constatée dans les prix de l'armement dont les évolutions parfois significatives sont dues aux matériaux spéciaux ou à des savoir-faire très particuliers qui nécessitent des emplois extrêmement bien rémunérés.

Nous avons aussi devant nous une interrogation profonde sur ce qu'est la « coopération » européenne en matière d'armement, un champ extrêmement difficile.

Notre coopérant principal est – ou devrait être – l'Allemagne. Or, depuis un certain nombre de mois, voire d'années, nous avons avec l'Allemagne, sur le sujet de l'armement, des difficultés relationnelles assez profondes. Je citerai un certain nombre d'exemples :

L'aviation de patrouille maritime. Nous avions prévu de lancer un nouveau système de patrouille maritime avec nos amis allemands. Finalement, ils se sont

orientés vers le choix de matériel américain, le P8A Poseidon, un avion à 800 millions de dollars l'unité, ce qui n'est pas tout à fait rien.

Nous avons une problématique d'hélicoptères, avec le standard 3 du Tigre. Le Tigre a été un outil extrêmement utile en particulier en Afrique et en Afghanistan. Que devient ce système d'arme si on ne le fait pas évoluer ? Or les évolutions prévues étaient dans un cadre coopératif avec l'Allemagne et l'Espagne. Qu'est-ce que ça devient ?

Nous avons devant nous un drone MALE réalisé en coopération à trois (Allemagne, France, Espagne), voire quatre puisqu'il inclut des composants italiens. Ce drone est la répétition du passé : on essaye de faire vingt ans après les Américains quelque chose qui coûte beaucoup plus cher ! Il n'est pas certain que ce soit l'approche la plus pertinente. Nous pourrions peut-être chercher d'autres pistes dans ce domaine-là.

Tout cela pour dire que la coopération en Europe en matière d'armement est un champ extrêmement difficile et qui est probablement réimaginé dans les grandes largeurs. C'est un des défis de la loi de programmation qui va se présenter devant nous. D'autant plus que la sortie du Royaume-Uni, au moment du Brexit, s'est accompagnée d'une diminution colossale des champs de coopération possibles avec le Royaume-Uni. L'attitude stratégique, opérationnelle, du Royaume-Uni a radicalement changé. Le modèle d'armée britannique est encore plus questionnable que le nôtre.

Nous avons également devant nous des systèmes d'armes qui sont des sujets de conflictualité relationnelle intense. Le système de combat aérien du futur par exemple, avec plusieurs composantes, l'avion du futur, le *cloud* de combat, etc. sont des sujets de discussions permanentes avec les coopérants potentiels : Allemagne et Espagne essentiellement. Mais quand on discute longtemps on perd beaucoup de temps. Les programmes seront-ils à l'heure un jour ? C'est une des questions qui surgiront dans le courant de la loi de programmation.

L'OTAN pose une vraie question en matière d'armement en imposant de l'interopérabilité, sujet très difficile dans les systèmes de commandement, le partage des informations et du renseignement. Ce sont vraiment des questions clés. Dans la capacité de s'articuler avec des forces alliées, ce ne sont pas des sujets extrêmement faciles et aisés.

Ensuite nous voyons émerger, à travers les agissements de la direction du marché intérieur pilotée par Thierry Breton en particulier, la volonté de la Commission européenne de faire de la politique industrielle en matière d'armement. Sommes-nous ou non d'accord avec cette intrusion de la Commission ? J'attends que le politique se prononce sur ce sujet de manière précise parce qu'il y a certainement des mises en commun de programmes d'armement et de systèmes d'armes qui sont à faire. Doivent-elles être faites au niveau de la Commission européenne ? Je n'en suis pas tout à fait certain. Ce dont je suis certain c'est que les quelques exemples qui ont été mis en œuvre jusqu'à présent n'ont pas été de bon augure. Par exemple, la Commission européenne a confié à un consortium mené par un industriel espagnol spécialiste du bâtiment public – qui n'a aucune compétence en la matière – la préparation d'un système d'armes hypersoniques, écartant les quelques industriels européens, en particulier MBDA, qui étaient compétents en ce domaine ! Il y a là matière à interrogation.

Nous sommes également devant des enjeux technologiques qui ont été abordés de manière très forte par les différents intervenants jusqu'à présent. Je vais les lister à ma manière si vous le permettez.

Les enjeux technologiques portent notamment sur les drones de combat dont une composante est pilotée non par des hommes mais par des intelligences collaboratives et artificielles. Ces choses sont développées de manière extrêmement intense aux États-Unis et en Chine en particulier. Je ne sais pas très bien ce qui se passe en Russie.

Le spatial. Il ne faut pas se voiler la face : des pays se préparent de manière extrêmement intense à la conflictualité dans le spatial, à la maîtrise de l'espace à travers des actions extrêmement agressives. Comment détecter ces agressions et s'en prémunir ? Nous avons également en Europe de manière très spécifique à un instant donné une problématique extrêmement forte d'accès à l'espace : la fin d'Ariane 5 et le retard d'Ariane 6 nous posent un problème pour nos propres systèmes spatiaux. Comment les mettre en orbite ? Jusqu'au début de la guerre d'Ukraine nous utilisions des lanceurs Soyouz à Kourou. C'était pratique, pas cher et fiable. Maintenant ce n'est plus possible.

Le cyber est un enjeu majeur dans toutes ses composantes, que ce soient les infrastructures critiques du pays comme les systèmes d'armes ou les systèmes d'information militaire. À cela s'associe évidemment l'intelligence artificielle, le *Big data*, le *cloud*. Toutes ces technologies sont des approches de base qui sont à

introduire de manière massive, forcenée, dans toutes les dimensions de nos systèmes d'armes. Quand on fait de l'intelligence artificielle (IA), ce n'est pas seulement au profit d'un avion, de dispositifs aéroportés, c'est de manière extrêmement généralisée.

Je rajoute à tout cela le quantique qui va induire des capacités totalement nouvelles en matière de senseurs⁴, aéroportés ou pas. Avec un senseur quantique vous pouvez, sans Navstar, sans GPS, vous poser à peu près tranquillement à JFK en partant de Roissy. C'est un système parfaitement autonome et indépendant des Américains et des constellations de navigation par satellite.

Les capacités de calcul sont extrêmement fortes. Ce n'est pas applicable à tout mais on n'en a pas pris complètement la mesure.

La cryptographie va générer des capacités de décryptage extrêmement véloces qui vont nous imposer des méthodes de cryptage nouvelles.

Tout cela est devant nous. Pas simplement pour les systèmes de nos armées, de notre défense, mais de manière globale, pour l'ensemble de notre économie, de notre industrie. C'est une dimension nouvelle. Nous commençons à toucher du doigt le fait que notre industrie de défense ne peut pas fonctionner toute seule. Nous sommes reliés à un écosystème beaucoup plus large. Auparavant, nous étions capables de développer le char Leclerc grâce à GIAT Industries de manière totalement autonome, très étatique et peut-être anti-économique à certains égards ... mais en tout cas de manière tout à fait autonome. Maintenant nous devons avoir recours à des capacités à l'extérieur du monde économique de défense française, à l'extérieur du monde économique français et même au-delà de l'Europe.

Tout cela doit servir également à une chose essentielle qu'a précisée le général Ianni, qui est la capacité de ramasser l'information, de l'utiliser de manière extrêmement rapide. Les facteurs de rapidité sont fondamentalement des facteurs de supériorité.

Et tout cela mérite des développements tout à fait spécifiques.

Rejoignant une autre de mes interrogations concernant la LPM, je reviens sur ce qu'a dit de manière parfaitement exacte M. Tenenbaum : nous avons raté le virage des drones, en raison d'un manque de flexibilité total, à la fin de la décennie

⁴ Le senseur est un anglicisme (de *sensor*). Il s'agit d'un capteur, appareil destiné à transformer une grandeur physique en un signal, le plus souvent électrique, qui pourra ensuite faire l'objet d'un traitement automatisé ou d'un affichage.

2000. La LPM souffrait déjà d'un manque de flexibilité au plan budgétaire. Il y avait peut-être également des problèmes de conception opérationnelle à certains égards. Il va falloir préserver à l'intérieur de la LPM des zones de flexibilité permettant des adaptations rapides aux choses qui pourraient survenir sous nos pieds sans que nous les ayons prévues. L'anticipation stratégique dont vous parlez, mon général, c'est aussi cela, c'est être capables d'avoir des marges de manœuvre, de les utiliser instantanément, sans des réflexions sommitales beaucoup trop longues.

Cette LPM va-t-elle le permettre ? C'est pour moi un véritable défi.

Nous sommes devant une économie qualifiée d'économie de guerre. Je n'ai pas très bien compris ce que c'était jusqu'à présent. Je ne doute pas que je comprendrai devant les explications qui ne manqueront pas d'être fournies.

Cela veut dire également que l'État doit se réinterroger sur ses rôles premiers.

L'État prescripteur, l'État qui a besoin de systèmes, de matériels, d'hommes, etc., acquiert un certain nombre de capacités.

L'État, actionnaire d'un certain nombre d'entreprises d'importance critique, comme Thalès ou Naval Group, a un rôle à jouer dans ce domaine.

L'État – principalement Bercy – est aussi régulateur.

À l'occasion de cette LPM, l'État doit se réinterroger sur ces rôles-là et sur sa capacité à avoir une « politique industrielle » au service de nos armées qui soit à peu près pertinente.

Mais cette interrogation ne doit pas se limiter au moment où l'on conçoit la LPM. Ce doit être une interrogation pertinente en permanence car « l'économie de guerre » est un système difficile. Par exemple Dassault n'accélère pas aussi vite qu'on le voudrait dans la production des Rafale alors qu'il bénéficie de commandes à l'exportation absolument admirables. Il y a de quoi monter la capacité de production à 4 avions par mois, soit 44 avions par an. Or aujourd'hui elle plafonne à 2. Mais ce n'est pas Dassault le problème, c'est la *Supply Chain*, la chaîne logistique. Ce sont tous les sous-traitants, tous les coopérants, dont on sait qu'ils ne sont pas capables monter en cadence aussi vite.

La vision doit donc être ancrée dans la réalité des entreprises, ce qui nécessite un important effort de réintégration de l'information, de connaissance de ce milieu. Cela va très loin dans les détails. Il se trouve que je suis amené à m'intéresser de nouveau à la production d'obus de 155mm. Pour produire des objets explosifs ou propulsifs, de la poudre, on a besoin d'acide nitrique concentré.

Or il n'y a plus de production d'acide nitrique depuis des années. La production d'acide nitrique concentré est quelque chose d'extrêmement local parce que l'acide nitrique concentré ne se transporte pas, et aussi probablement parce que tous les règlements environnementaux qui existent l'interdisent. Nous sommes donc devant une problématique très critique. C'est un exemple parmi d'autres où la question des matériaux de base est absolument essentielle. Un exemple : nous nous approvisionnons en Californie, à Taïwan et ailleurs en matière de composants électroniques. La souveraineté bien pensée pourrait nous conduire à réinternaliser cette production en Europe. Ce sont des questions extrêmement onéreuses. Le plan de relance américain en la matière c'est 50 milliards de dollars sur quelques années (première enveloppe) !

Sur ces points clés, les matériaux de base et les composants électroniques, une action européenne est nécessaire. L'économie française ne pourra pas assumer une vision pertinente sur ces éléments de base toute seule. Il y a un champ pour la Commission qui me paraît absolument indispensable et qui doit être creusé sous l'angle d'une interrogation : qu'est-ce qu'une économie de défense responsable et appuyée sur une vision de souveraineté également responsable ?

À propos de la ressource humaine je suis extrêmement perplexe devant l'augmentation des budgets. Les augmentations sont directement corrélées à l'augmentation nécessaire de la main d'œuvre dans l'industrie d'environ 40 000 personnes donc, sur la LPM, un besoin supplémentaire pour l'industrie de défense et l'État d'au moins 20 000 à 25 000 ingénieurs ... ce que le système de production d'ingénieurs en France ne permet pas ! En France nous formons 40 000 ingénieurs par an dont un bon tiers partent vers des métiers qui ne sont pas des métiers d'ingénieurs (finance, assurances, etc.). La ressource est rare et la compétition entre le monde civil et le monde de la défense est extrêmement ardue. Vous avez tous entendu les chiffres associés au recrutement par Google en matière d'intelligence artificielle. C'est diabolique et absolument pas à la mesure de ce que le ministère des Armées – celui que j'ai connu en tout cas – est capable de payer.

Il y a donc là un sujet clé qui est transverse à toute l'économie de la nation. Le message de réindustrialisation de la nation est un message très fort, important. Mais sur quoi s'adosse-t-il ? Il faut avoir les ressources intellectuelles, les ressources de techniciens, d'ouvriers, au sens large et au sens noble du terme, capables d'appuyer tout cela. Cela exige un grand effort qui ne passera pas simplement par l'augmentation du chiffre des élèves des grandes écoles. Nous

devons nous interroger sur la manière dont les universités peuvent permettre la production d'ingénieurs.

Ces quelques interrogations concernant la LPM sont pour moi assez lourdes car elles peuvent conditionner la bonne exécution de cette loi de programmation militaire très porteuse. 413 milliards d'euros, qui en aurait rêvé en 2015 ? Quelques années auparavant nous étions dans des hypothèses catastrophistes que nous qualifions de « Y », « Y' », « Y'' » ...

Mais je crois qu'il y a beaucoup à faire encore en la matière et ma conclusion sera que l'économie de défense, l'industrie de défense, sont liées à l'économie au sens large et à l'industrie civile. Et de manière de plus en plus lourde. Il est très compliqué de faire vivre une base industrielle de technologie de défense sans une base industrielle nationale suffisante.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Merci infiniment.

Vous avez indiqué deux directions très fortes.

Ici même, il y a peu, Louis Gallois, intervenant dans un colloque sur le redressement économique⁵ disait, comme vous, que le manque d'ingénieurs, le manque de techniciens, entravait la reconstitution d'une souveraineté industrielle française. Appliqué au domaine militaire, vous venez de nous montrer que le problème était d'une certaine manière encore plus tragique, même si l'État est plus présent autour de l'industrie de l'armement qu'il ne l'est naturellement dans les zones désertifiées ou dans les secteurs où les formations ne sont pas suffisantes.

Autre élément très frappant dans ce que vous avez dit, les difficultés extrêmes que nous rencontrons en matière de coopération européenne, que nous retrouvons aussi dans d'autres domaines mais qui sont ici tout à fait considérables.

⁵ *Le défi du redressement économique de la France*, colloque organisé par la Fondation Res Publica le 31 janvier 2023.

Et les derniers propos du chancelier Scholz ne vont pas vraiment dans le sens d'un renforcement de nos coopérations. La Pologne voudrait, à long terme certes, devenir la première armée européenne, ai-je cru lire en me frottant les yeux. Mais je crois que les ambitions de la Pologne, qui achète son matériel aux États-Unis, sont extrêmes.

Tout cela crée pour notre loi de programmation militaire un environnement qui n'est pas facile.

Débat

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je hasarderai un point de vue : l'idée de confier des responsabilités en matière de défense à la Commission européenne, aux institutions européennes, est une idée qui me glace.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Sans oublier qu'elle n'est pas conforme aux traités.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Mais la Commission a pris l'habitude de créer des groupes et des sous-groupes qui s'arrogent des compétences qui ne sont pas les leurs et, à l'évidence, n'ont pas du tout le souci de la sécurité de la défense dans leur ADN. Ils ont par exemple introduit des dispositions appliquant aux armées la réduction du temps de travail... Je crois qu'il faut regarder avec beaucoup de prudence tout ce qui est fait en cette direction.

Mais je ne voudrais pas retarder le moment de l'intervention du sénateur Perrin.

Je remercie Jean-Pierre Chevènement de son invitation.

C'est la première fois que j'ai l'honneur d'intervenir à un colloque de la Fondation Res Publica.

La défense est un sujet sur lequel j'essaye de travailler. Je partage pour l'essentiel les propos que j'ai entendus.

Nous sommes dans une période effectivement très compliquée. J'ai coutume de dire que c'est la stratégie qui doit faire le budget et pas le budget qui doit faire la stratégie.

La revue stratégique qui nous a été présentée ne nous donnait guère d'éléments, en tout cas en termes de stratégie et de vision de ce que nous voulons pour nos armées. La loi de programmation militaire doit arriver devant l'Assemblée nationale fin mai et devant le Sénat au tout début du mois de juin, avec pour objectif de la voter aux alentours du 15 juin afin qu'elle puisse être présentée par le Président de la République le 14 juillet, comme ce fut le cas en 2018 lors de la dernière loi de programmation militaire.

Beaucoup de choses ont été dites. Élie Tenenbaum a parlé de matériels, de quantités. Selon la rumeur médiatique notre armée, certes échantillonnaire mais avec des quantités insuffisantes, serait dans une situation catastrophique. Ceci doit être relativisé. Certes, depuis une vingtaine d'années, jusqu'en 2014 et la survenance des attentats, les budgets ont diminué comme dans l'ensemble des pays développés. Les « dividendes de la paix », la croissance éternelle ... cet optimisme poussait à diminuer le budget des armées. Aujourd'hui nous en subissons les conséquences.

La différence avec nos voisins c'est que nous sommes un État doté. Comme Jean-Pierre Chevènement l'a dit fort justement on ne peut pas comparer ce qui se passe en Ukraine avec ce qui pourrait potentiellement se passer en France. Mais la dissuasion nucléaire ne dispense pas la France, au sein de l'OTA N, d'être un allié exemplaire. Or un allié exemplaire se doit d'avoir une force conventionnelle qui, le cas échéant, lui permette de soutenir ses alliés et de lutter significativement, ce dont elle n'est pas capable aujourd'hui. Jean-Pierre Chevènement et moi venons du Territoire de Belfort où est basé le 1^{er} régiment

d'artillerie, le seul régiment de France qui soit doté du LRU (lance-roquettes unitaire). Élie Tenenbaum a précisé qu'il y a théoriquement 13 lance-roquettes unitaire pour toute l'armée française. Mais tous ne sont pas opérationnels et on en a transféré en Roumanie puis en Ukraine. Il est donc vrai que nos moyens sont très limités et nous avons besoin de remonter en puissance.

J'ai rendu en 2017 un rapport qui avait pour objet d'aller vers l'armement des drones et de demander que cet armement puisse être mis en œuvre⁶. C'est ce qui a été fait par la ministre des Armées, Florence Parly, le 4 septembre 2017. Nous avons fait le constat à ce moment-là que nous avions pris énormément de retard. Selon moi la loi de programmation militaire du début des années 2000 n'était pas la seule raison pour laquelle nous ne nous étions pas équipés en drones. Il y a sans doute eu aussi un problème de vision de ce qu'allait être notre armée, de ce qu'allaient être les conflits dans un futur proche. En 2013, suite à un rapport de Jacques Gautier et Daniel Reiner, la DGA a fait le choix d'acheter des drones MALE aux États-Unis, à *General Atomics* et non à *Israel Aerospace Industries* (IAI). Ce choix avait été fait par Jean-Yves Le Drian. Nous avons donc acquis des drones *Reaper* sur étagère, drones que nous avons toujours en quantité très insuffisante (nous en avons 12).

Tout cela est à relativiser car, entre 2017 et 2023, les conflits ont complètement changé. À cette époque nous étions confrontés à des guerres asymétriques, face à des adversaires qui n'étaient pas des États. Les drones étaient alors utilisés pour faire de la surveillance et de la reconnaissance. Ce n'est qu'ensuite qu'on les a armés pour les rendre plus efficaces et plus opérationnels. C'est à partir de 2019 qu'un certain nombre de conflits ont montré que les drones étaient devenus d'importants *game changers* (décisifs pour changer la donne). Dans le conflit du Haut-Karabagh, un avantage significatif a été obtenu par l'Azerbaïdjan grâce à la dronisation d'avions de la guerre de 1939-1940, grâce à l'acquisition de drones divers et variés, à bas coût, sacrificiables. Au Yémen, en Éthiopie, avec Addis-Abeba les Forces de défense du Tigré (TDF) ont été repoussées grâce à l'arrivée des drones. C'est aussi le cas, de manière un peu plus discrète, dans le Sahara occidental. Aujourd'hui on voit en Ukraine que le drone est un élément qui

⁶ « *Drones d'observation et drones armés : un enjeu de souveraineté* », rapport d'information de MM. Cédric PERRIN, co-président, Gilbert ROGER, co-président, Jean-Marie BOCKEL et Raymond VALL, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées n° 559 (2016-2017) – 23 mai 2017.

change largement tous les conflits. Pourtant, malheureusement, de mon point de vue, nous n'avons pas fait beaucoup d'efforts pour être souverains en matière de drones. C'est un véritable problème.

Notre rapport de 2017 recommandait d'aller vers une industrie du drone français qui nous permette d'être souverains. Six ans après ... je vous laisse constater où nous en sommes ! En 2021 j'ai réactualisé ce rapport en y associant la lutte anti-drone, un parallèle très important à mettre en œuvre. Je soulignais la nécessité d'aller vers des drones à bas coût, sacrificiables, qui permettent de faire ce que font les Ukrainiens et les Russes aujourd'hui. 90 % de leurs drones servent trois ou quatre fois et sont sacrifiés. Il faut éviter d'avoir des drones à plusieurs centaines de milliers d'euros quand on les sacrifie au bout de trois vols. J'ai la même vision que Laurent Collet-Billon sur ce point. On a commencé en 2013 à concevoir la fabrication du drone MALE européen qui, en 2023, n'est toujours pas livré. La loi de programmation militaire de 2018 prévoyait que cinq de ces drones soient livrés en 2025. Aujourd'hui on espère avoir le premier en 2030. Il aura fallu dix-sept ans pour mettre en œuvre un drone MALE européen présentant les mêmes caractéristiques que le drone *Reaper* dont les Américains arrêtent la production pour passer au suivant ! Ce drone sera obsolète au moment où il sera livré, en 2030.

Ce qui est important dans un drone n'est pas le vecteur mais les différentes charges, telle la charge de renseignement électromagnétique, qui sont mises en œuvre. Nous allons avoir un drone extrêmement cher, qui ne sera pas compétitif et ne sera pas forcément plus évolué que ce qui se fait aujourd'hui.

Si nous avons été obligés d'aller vers ce drone, c'est peut-être parce que les Allemands ont fait comprendre à la France que si elle n'entrait pas dans le programme du drone MALE européen, ils seraient beaucoup plus regardants sur le projet du système de combat aérien du futur.

Cela met en avant la difficulté qu'il y a aujourd'hui à travailler avec nos amis et partenaires allemands. Depuis le départ de Donald Trump, les Allemands se rapprochent des États-Unis. La visite de Scholz aux États-Unis montre très clairement que les Allemands se tournent vers les Américains. L'arrivée des premiers F35, certes pour transporter la bombe, en sont un premier signe mais qu'il y en aura beaucoup d'autres.

Aujourd'hui les défis sont nombreux. Il est certain que nous ne pourrons pas développer une industrie tout seuls. Les projets, extrêmement onéreux (plusieurs

dizaines de milliards d'euros de développement pour le système de combat aérien du futur), nécessitent que nous ayons des partenaires. La France à elle seule n'est pas en capacité d'arriver à aller au bout d'un tel projet. Même si Éric Trappier, le PDG de Dassault, considère qu'il existe un plan B qu'il est en capacité de mener à lui seul. Nous nous heurtons à la même difficulté avec MGCS (*Main Ground Combat System*), le programme de chars du futur que nous devrions faire avec les Allemands. Mais ce qui se passe en Ukraine pose un problème car les Américains promettent aux pays européens qui enverront des chars, quels qu'ils soient, en Ukraine, de les remplacer par des Abrams américains. Une fois que les Américains auront commencé à introduire leurs chars Abrams dans les différents pays européens qui auront fourni des chars à l'Ukraine, il sera très difficile de leur vendre les chars du futur que les Allemands et les Français auront essayé de développer ensemble ! La même problématique se pose avec les F35 et sur une multitude de sujets. Le Tigre 3 va être sacrifié dans la loi de programmation militaire qui arrive. Les Allemands nous ont abandonnés sur ce projet. Or, à notre demande, en décembre 2021, les Espagnols avaient fait le choix de nous accompagner sur la modernisation du Tigre 3. Allons-nous leur expliquer un an après que finalement nous allons abandonner ce projet ?

Nous avons besoin aujourd'hui d'une certaine vision stratégique de ce que nous voulons faire.

De mon point de vue, nous ne sommes pas à 413 milliards mais à 400 milliards. En effet, quand on annonce un budget à 400 + 13, cela signifie qu'on n'est pas tout à fait certain que les 13 milliards supplémentaires vont être mis en œuvre pendant la mandature. Je donnerai un exemple que Laurent Collet-Billon connaît bien : en 2016, pour boucler le budget, il avait été prévu 800 millions de vente de fréquences. Finalement les fréquences n'ont jamais été vendues. Je rappelle que les 13 milliards annoncés dans la loi de programmation militaire 2024-2030 sont pris d'abord sur des ventes de fréquences, ensuite sur un effort de la base industrielle et technologique de défense (BITD) et enfin sur des ventes immobilières. Or ces 13 milliards représentent quand même 2 milliards par an, plus que l'augmentation du budget des armées entre 2018 et 2023.

La dernière question, qu'Élie Tenenbaum soulevait fort justement, est la trajectoire budgétaire de la loi de programmation militaire. Quelles vont être les augmentations annuelles ? Comment allons-nous échelonner l'augmentation sur sept années ? Un conflit oppose Matignon et le ministère des Armées. La Première ministre n'a pas mis beaucoup de bonne volonté pour essayer de satisfaire aux

demandes du ministre des Armées. Le Président de la République a tranché. Mais aujourd'hui nous nous opposons à Bercy qui est quand même le principal ennemi de l'Armée ...

L'augmentation sera-t-elle de 2 milliards au début pour augmenter ensuite ? Si c'est le cas, il faudra faire un effort annuel de 5,5 milliards d'euros en 2027, après la prochaine élection présidentielle.

Aujourd'hui la difficulté est donc de savoir quelle va être la trajectoire et comment on va échelonner cette courbe budgétaire. J'imagine que le Sénat aura sur la loi de programmation militaire beaucoup plus de capacité qu'en 2018 à demander un certain nombre de choses.

C'est en tout cas une année intéressante compte tenu des défis qui s'ouvrent.

Merci beaucoup.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Merci beaucoup, Monsieur le sénateur.

Les problèmes que vous évoquez se posent toujours à l'occasion de lois de programmation militaire qui par définition repassent par le cadre budgétaire annuel et devant le Parlement. C'est la vertu de la loi de programmation militaire d'instituer un dialogue entre le sommet de l'exécutif et le Parlement. Elle avait d'ailleurs été faite pour ça à l'origine.

STÉPHANE ROZÈS

Je voudrais partir de votre propos, général Pascal Ianni, quand vous parlez d'extension du domaine de la conflictualité et de guerre imposée. Si on pense, comme Clausewitz, que « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », comment en est-on arrivé à l'agression de l'Ukraine par la Russie ? Quels ont été les rôles joués par les uns et les autres dans ce qui est arrivé ? Je viens de sortir un livre intitulé *Chaos, essai sur l'imaginaire des peuples*⁷ dont

⁷ Stéphane Rozès, *Chaos. Essai sur l'imaginaire des peuples*, Paris, Éditions du Cerf, 2022.

l'ADN est de dire : nous allons vers des guerres parce que les imaginaires des peuples sont déstabilisés par les modalités de la globalisation économique, financière et numérique. Les peuples sont agis non pas par l'économie et le social mais par la cohérence entre leur façon d'être et de faire, leurs imaginaires pérennes d'une part et leurs outils institutionnels religieux et politiques, rapports sociaux et rapports géopolitiques mouvants d'autre part. De cette articulation dépendent la paix et la guerre.

Si on prend au sérieux Poutine et la Russie, avec son imaginaire impérial, comment se fait-il qu'il ait pu y avoir un enchaînement, depuis maintenant de nombreuses années, conduisant à l'agression de Poutine en Ukraine ?

Y a-t-il une cohérence entre le type d'armement qu'on livre pour défendre l'Ukraine et la question des buts de guerre et des buts politiques que l'on souhaite ? Voit-on Poutine comme un Soviétique ou comme un Russe ? La réponse est vitale selon la caractérisation faite.

Vous, amis militaires, êtes soucieux qu'il y ait une cohérence entre la stratégie et les moyens car en dernière instance le politique envoie d'abord des militaires combattre et éventuellement mourir.

Au total souhaite-t-on que l'Ukraine recouvre la totalité de ses frontières ? Change la nature de sa forme nation ? Souhaite-t-on affaiblir Poutine ? Renverser Poutine ?

Notre participation à l'OTAN nous permet-elle de poser à la bonne hauteur et au bon moment ces questions, d'en débattre et de trouver les moyens militaires adaptés aux buts de guerre ? Ou, en l'état actuel, est-ce l'inverse ?

PASCAL IANNI

Je vais répondre d'un point de vue militaire.

Les buts politiques n'entrent pas dans mon champ de compétence, même si j'ai une opinion que je garde pour moi, conformément au devoir de réserve.

Sur la cohérence entre les matériels qui sont livrés et la guerre telle qu'elle se déroule, il me semble que les pays qui soutiennent l'Ukraine répondent aux demandes ukrainiennes de manière assez factuelle et assez publique puisque tout est plus ou moins dit. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais nous répondons

aux besoins des Ukrainiens, tels qu'ils sont exprimés par les militaires aux militaires.

Sur la participation de la France dans l'OTAN je rappellerai simplement que l'OTAN est aujourd'hui la structure qui nous permet d'assurer une forme de défense politique du continent européen. D'un point de vue militaire elle a quand même une forme d'efficacité et a aujourd'hui, les moyens de dissuader la Russie d'aller jusqu'à agresser un pays membre de l'Alliance atlantique.

DANS LA SALLE

L'ancien DGA a dit qu'il serait intéressant d'avoir des zones de flexibilité financière afin de pouvoir à des choses nouvelles, de prendre des initiatives nouvelles. Ne craint-il pas que les zones de flexibilité se traduisent par une mise en réserve par Bercy selon une vieille technique bien connue : tout argent qui n'est pas complètement affecté est un argent qui, ensuite, peut faire l'objet de mise en réserve doublé d'un anéantissement budgétaire ?

Tous les intervenants ont dit l'industrie européenne d'armement est nécessaire parce que la France ne peut pas tout faire toute seule ... Et tous les intervenants n'ont cité que des exemples de coopération négatifs ! Le DGA préconisait de travailler sur la mise en commun des composantes de base, comme l'acide nitrique et d'autres éléments. Cette direction peut-elle être prise ?

À force de parler des éléments très onéreux on oublie parfois de « saupoudrer » sur des éléments beaucoup moins chers. Par exemple, on nous dit de manière très précise, même si ce n'est pas encore officiel, que la loi de programmation militaire va réduire à sept unités les patrouilleurs hauturiers français qui étaient prévus initialement à hauteur de dix unités. Nous avons actuellement douze bâtiments, qui devaient être remplacés par dix et qui seront remplacés par sept !

LAURENT COLLET-BILLON

Sur la réserve budgétaire, il serait déraisonnable de laisser une réserve budgétaire à la disposition de la prédation de Bercy. J'avais l'habitude, dans les

programmes d'armement, de faire des provisions qui, comme leur nom l'indique, ne sont pas à la disposition de tout le monde. Elles étaient connues de l'état-major des armées, je tiens à le préciser.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Pourriez-vous, M. Collet-Billon, citer des coopérations réussies récentes au niveau européen ?

LAURENT COLLET-BILLON

La plus récente est le Tigre. Un excellent hélicoptère qui a mis du temps à se développer, non sans difficultés. C'est un bon appareil.

Il y a des choses qui marchent également mais dans des conditions beaucoup plus difficiles. Tel le NHIndustries NH90, en soi un bon hélicoptère, qui a de bonnes performances, mais une mise en œuvre extrêmement complexe, une maintenance très difficile et qui nécessite un environnement ... abondant et cher.

DANS LA SALLE

La question de la taxonomie et du financement de notre BITD (base industrielle et technique de défense) n'a pas été abordée. N'y a-t-il pas là aussi une forme de guerre informationnelle à mener ? Elle a été menée avec succès sur le nucléaire français, en tout cas dans l'opinion publique, même si c'est peut-être un demi-succès au niveau européen.

L'industrie de défense française n'a-t-elle pas aussi à mener ce combat-là ?

CÉDRIC PERRIN

C'est sans doute un des plus grands combats que nous allons avoir à mener. Il y a encore un an seules les TPE, les PME, les ETI étaient touchées par cette

problématique. Aujourd'hui on subit de plein fouet la mode qui oblige à montrer patte blanche, à se montrer soucieux de l'environnement. Toutes ces choses sont assez importantes mais ne doivent pas faire oublier que derrière tout cela il y a des emplois, des entreprises et qu'il faut continuer à faire tourner le système. Lors d'une table ronde, en juin dernier, un représentant de DAF me confiait qu'il passe sa vie à tenter de convaincre les banques d'accompagner son entreprise sur un certain nombre de projets. Et pas plus tard qu'au mois de décembre les sept plus grandes entreprises dont a parlé Laurent Collet-Billon nous disaient qu'elles commençaient à avoir des difficultés.

Nous avons un véritable problème avec un certain nombre d'ONG financées par les Américains pour faire du *lobbying* et faire en sorte qu'à Bruxelles tout soit mis en œuvre pour « saquer » l'industrie de la défense. En effet, cette taxonomie touche les banques européennes et plus particulièrement françaises qui, pour faire plaisir aux membres de leur conseil d'administration, interdisent de financer la défense. C'est un véritable sujet sur lequel nous devons être extrêmement actifs. Nous devons mener une contre-offensive, notamment en matière d'information et de communication, comme nous l'avons fait avec Jean-Pierre Chevènement sur la directive sur le temps de travail.

Je suis encore plus alarmé par la volonté des Allemands de faire en sorte que les exportations soient validées par l'Union européenne plutôt que par chaque pays.

Cette question de la taxonomie est donc fondamentale parce que les recherches de financement sont évidemment de plus en plus européennes. Vous avez raison c'est un point qui nécessite que nous nous battions. J'ai échangé récemment avec le directeur de la Banque populaire et avec le président du CIC Crédit mutuel ... Je dois dire que je suis particulièrement inquiet quand je vois les positions qu'ils expriment.

LAURENT COLLET-BILLON

Je crois qu'il faut aller vers diverses sources de financement en France en créant par exemple des fonds dédiés à la défense, pas nécessairement à partir de fonds publics, peut-être à partir de l'épargne des Français. Les *Family offices* sont des investisseurs privés friands de la rentabilité des investissements de défense. Mais il faut s'adresser à ce public-là, savoir lui parler. Ce n'est pas un public classique.

Merci infiniment.

Merci à tous les intervenants qui nous ont aidés à mieux cerner des enjeux dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas simples. Ils ne sont pas seulement techniques mais réellement politiques et les choix en la matière ne peuvent être guidés que par l'intérêt national.

PUBLICATIONS RÉCENTES

LA RÉPUBLIQUE ET SES RÉGIONS

Colloque du mardi 6 décembre 2022

TABLE RONDE AUTOUR DES IDÉES DE FRANCIS FUKUYAMA ET DE SAMUEL HUNTINGTON

Séminaire du mardi 25 octobre 2022

LA GUERRE D'UKRAINE ET L'ORDRE DU MONDE

Colloque du mardi 27 septembre 2022

LA RÉPUBLIQUE FACE À LA DÉCONSTRUCTION

Colloque du mardi 8 mars 2022

FRANCE-ALLEMAGNE : CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES INTÉRÊTS FONDAMENTAUX À LONG TERME

Colloque du mardi 15 février 2022

LA DETTE

Séminaire du jeudi 20 janvier 2022

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE DANS LES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES : BILAN ET PERSPECTIVES

Colloque du mardi 7 décembre 2021

ÉCOLOGIE ET PROGRÈS

Colloque du mercredi 24 novembre 2021

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, UN ENJEU POUR DEMAIN

Colloque du jeudi 21 octobre 2021

QUELLES INSTITUTIONS POUR DEMAIN ?

Colloque du mercredi 22 septembre 2021

**LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES, UN ENJEU MAJEUR
POUR LE XXI^E SIÈCLE**

Colloque du mercredi 19 mai 2021

**COMMENT PENSER LA RECONQUÊTE DE NOTRE INDÉPENDANCE
INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE ?**

Colloque du mardi 13 avril 2021

**ÉTATS-UNIS : CRISE DE LA DÉMOCRATIE ET AVENIR DU
« LEADERSHIP » AMÉRICAIN**

Colloque du mardi 9 mars 2021

L'ALLEMAGNE ET LA CONSTRUCTION DE LA STABILITÉ EUROPÉENNE

Colloque du mercredi 10 février 2021

ENSEIGNER LA RÉPUBLIQUE

Séminaire du mercredi 20 janvier 2021

LA POLITIQUE DE RECHERCHE, ENJEU POUR L'AVENIR

Colloque du jeudi 26 novembre 2020

LA CHINE DANS LE MONDE

Colloque du mardi 17 novembre 2020

LE RETOUR DE L'ÉTAT, POURQUOI FAIRE ?

Séminaire du mardi 6 octobre 2020

**DE L'ARRÊT DU TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL DE KARLSRUHE DU
5 MAI 2020 À LA RELANCE BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE : LES CHEMINS
D'UN LEADERSHIP EUROPÉEN ?**

Séminaire du mardi 22 septembre 2020

**L'AVENIR DE L'INDE, ENTRE INTÉRÊT NATIONAL ET ASPIRATIONS
RÉGIONALES ET MONDIALES**

Séminaire du mercredi 9 septembre 2020

**ISLAMISME (ISLAM POLITIQUE) ET DÉMOCRATIE DANS LE MONDE
MUSULMAN : QUELLE(S) GRILLE(S) DE LECTURE ?**

Colloque du mercredi 4 mars 2020

**IRAN, ÉTATS-UNIS, OÙ LA CRISE AU MOYEN-ORIENT NOUS
CONDUIT-ELLE ?**

Colloque du mercredi 5 février 2020

QUELLE RECOMPOSITION POLITIQUE POUR LA FRANCE ?

Colloque du mardi 3 décembre 2019

QUELLE RECOMPOSITION GÉOPOLITIQUE DU CAPITALISME ?

Colloque du mardi 5 novembre 2019

**L'IMPACT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES SUR LE TRAVAIL ET
L'EMPLOI**

Colloque du mardi 24 septembre 2019

**IMMIGRATION ET INTÉGRATION – TABLE RONDE AUTOUR DE
PIERRE BROCHAND**

Séminaire du mardi 2 juillet 2019

DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET POLITIQUE EUROPÉENNE

Colloque du mardi 18 juin 2019

L'EURO VINGT ANS APRÈS, BILAN ET PERSPECTIVES

Colloque du lundi 6 mai 2019

LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE, QU'EST-CE À DIRE ?

Colloque du mardi 16 avril 2019

**LA BAISSÉ DE LA NATALITÉ ET LES PERSPECTIVES DE LA
DÉMOGRAPHIE FRANÇAISE**

Séminaire du mardi 2 avril 2019

NOTES, ÉTUDES ET ENTRETIENS :

Parues récemment :

- Conversation entre **Marie-Françoise Bechtel et Stéphane Rozès**, à partir de son dernier ouvrage *Chaos. Essai sur l'imaginaire des peuples* (Le Cerfs, 2022), « **Réparer les imaginaires nationaux** », mai 2023.
- **Benjamin Morel**, président du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, « **Enquête sur le rapport des Français à l'Histoire, à l'Armée et à l'Europe** », enquête du laboratoire d'études de l'opinion « Cluster 17 » réalisée en partenariat avec la Fondation Res Publica, novembre 2022.
- **Matthieu Lahaye**, spécialiste des questions éducatives et membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, « **Remettre l'École au cœur de la République** », mars 2022.
- **Alexey Rutkevich**, professeur de philosophie, directeur scientifique de la faculté des sciences humaines à l'École des hautes études en sciences humaines (HSE) de Moscou, « **Déconstruction, *cancel culture*, wokisme : entretien sur l'expansion géographique et civilisationnelle de la « *French Theory*»** », mars 2022.
- **Jean-Éric Schoettl**, conseiller d'État (h), secrétaire général du Conseil constitutionnel de 1997 à 2000, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, « **La notion européenne d'État de droit et les souverainetés nationales** », février 2022.
- **Sylvain Hercberg**, ancien cadre d'EDF, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, auteur de *Sur le système électrique en France* (l'Harmattan, 2019), « **Le programme de la nouvelle coalition allemande en matière énergétique : enjeux et perspectives** », janvier 2022.
- **Marie-Françoise Bechtel**, présidente de la Fondation Res Publica, et **Benjamin Morel**, président du Conseil scientifique, « **Une V^e République rénovée – Les propositions de la Fondation Res Publica** », janvier 2022.
- **Joachim Sarfati**, « **L'Europe de l'armement, vecteur de puissance ou braderie des moyens de notre indépendance** », septembre 2021.
- **Baptiste Petitjean**, ancien directeur de la Fondation Res Publica, « **Allemagne, un sursaut inattendu** », juin 2020.

NOTES DE LECTURE :

Parues récemment :

- « **Défense et illustration des valeurs de la République : deux contributions précieuses** », note de lecture croisée sur les ouvrages de Jean-Érich Schoettl, *La démocratie au péril des prétoires : de l'État de droit au gouvernement des juges* (Gallimard, le Débat, 2022) et de Benjamin Morel, *La France en miettes : Régionalismes, l'autre séparatisme* (Le Cerf, 2022) par Marie-Françoise Bechtel, présidente de la Fondation Res Publica.
- « **L'imaginaire des peuples, du déni au chaos ?** », note de lecture de l'ouvrage de Stéphane Rozès, *Chaos. Essai sur l'imaginaire des peuples* (Le Cerf, 2022), par Marie-Françoise Bechtel.
- « **Vendre la guerre : Le complexe militaro-intellectuel** », note de lecture de l'ouvrage de Pierre Conesa, *Vendre la guerre : Le complexe militaro-intellectuel* (L'Aube, 2022), par Erwan le Brasidec.
- « **La désindustrialisation de la France** », note de lecture de l'ouvrage de Nicolas Dufourcq, *La désindustrialisation de la France* (Odile Jacob, 2022), par Alexandre Benoit.
- « **Climat, énergie, décarbonation : Quel plan de transformation de l'économie française ?** », note de lecture de l'ouvrage du *Shift Project (avant-propos de Jean-Marc Jancovici) Climat, crises : Le Plan de transformation de l'économie française* (Odile Jacob, 2022), par Erwan Le Brasidec.
- « **L'autonomie des établissements scolaires, un remède à la crise de notre système éducatif ?** », note de lecture de l'ouvrage de Monique Canto-Sperber *Une école qui peut mieux faire* (Albin Michel, 2022), par Souâd Ayada, correspondante de l'Académie des sciences morales et politiques, ancienne présidente du Conseil supérieur des programmes.
- « **Laïcité, un principe** », note de lecture de l'ouvrage d'Éric Anceau *Laïcité un principe* (Passés composés, 2022), par Jules Vidal.
- « **Le nucléaire civil, une industrie d'avenir** », note de lecture de l'ouvrage de Cédric Lewandowski, *Le Nucléaire* (Que sais-je ? 2021), par Guillaume Servant.

SOUTENEZ LA FONDATION RES PUBLICA !

Pour nourrir sa réflexion et conduire sa mission d'irrigation du débat intellectuel et d'aide à la décision publique, la Fondation Res Publica a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Leur aide est particulièrement précieuse dans un contexte de réduction de l'aide que la Fondation perçoit de l'État, en raison de restrictions budgétaires de plus en plus fortes.

La Fondation étant reconnue d'utilité publique par décret du 30 décembre 2005, les versements que vous lui accorderez-vous feront bénéficier d'un avantage fiscal conséquent.

Pour les particuliers :

Impôt sur le revenu (IR) : la loi de finances permet **une déduction de l'impôt sur le revenu de 66 % du montant de vos dons** dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Dans le cas d'un don de 1000 euros, vous pouvez déduire 660 euros de votre impôt sur le revenu.

Pour les entreprises, les organismes et les associations :

Impôt sur les sociétés (IS) : la loi de finances permet une déduction de vos dons de l'impôt sur les sociétés (ou IR pour les sociétés de personne), **à hauteur de 60 %**, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Dans le cas d'un don de 10 000 euros, vous pourrez déduire 6 000 euros d'impôt. Votre contribution aura réellement coûté 4 000 euros à votre entreprise.

Un don supérieur ou égal à 200 euros vous permettra par ailleurs de recevoir à votre adresse les « Cahiers » de la Fondation Res Publica.

Avec tous mes remerciements,

Jean-Pierre Chevènement

Contact : +33 (0)1 45 50 39 50 ; fondationrespublica@gmail.com ou benjelloun@fondation-res-publica.org

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75 007 Paris

☎ 01.45.50.39.50

fondationrespublica@gmail.com

Achévé
d'imprimer
en juin 2023